

**LETTRE D'INFORMATION DES ACTUALITES INTERNATIONALES
DANS LE DOMAINE DE LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT
ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME**

**Criminalité transnationale organisée :
L'économie illégale mondialisée**

L'idée de criminalité organisée peut, à tort, évoquer des images romancées. La réalité est pourtant bien loin des images hollywoodiennes : les réseaux criminels organisés inapprochables profitent de la vente de marchandises illégales, dès lors qu'il existe une demande. Ces marchés illicites internationaux, anonymes et plus complexes que jamais, génèrent chaque année des milliards de dollars.

La criminalité transnationale organisée est une grosse affaire. En 2009, on estimait qu'elle générait 870 milliards de dollars par an, soit un montant égal à 1,5 % du PIB mondial. C'est plus de six fois le montant de l'aide publique au développement accordée cette année-là, et l'équivalent de près de 7 % des exportations mondiales de marchandises.

Un coût caché pour la société

La criminalité transnationale organisée englobe pratiquement toutes les activités criminelles graves motivées par le profit qui revêtent un caractère international, impliquant plus d'un pays. Il existe nombre d'activités dont on peut dire qu'elles relèvent de la criminalité transnationale organisée, qu'il s'agisse du trafic de drogue, du trafic de migrants, de la traite d'êtres humains, du blanchiment d'argent, du trafic d'armes à feu, du trafic de produits contrefaits, du trafic d'espèces sauvages, du trafic de biens culturels, voire de certains aspects de la cybercriminalité. La criminalité transnationale organisée menace la paix et la sécurité humaine, conduit à des violations des droits de l'homme et sape le développement économique, social, culturel et politique ainsi que celui de la société civile dans le monde. Les énormes sommes d'argent en jeu peuvent compromettre les économies légales et ont sur la gouvernance un impact direct, notamment par la corruption et l'"achat" d'élections.

Chaque année, d'innombrables vies sont perdues du fait de la criminalité organisée, notamment des problèmes de santé liés à la drogue et de la violence, des décès par balle, ainsi que des méthodes peu scrupuleuses et des motifs des trafiquants d'êtres humains et de migrants. Chaque année, des millions d'individus sont victimes des activités de groupes criminels organisés, la traite des êtres humains touchant, à elle seule, 2,4 millions de personnes.

Différentes formes de criminalité transnationale organisée

La criminalité transnationale organisée ne stagne pas; elle est une industrie en constante évolution, qui s'adapte aux marchés et crée de nouvelles formes de délinquance. Bref, il s'agit d'un commerce illicite qui transcende les frontières

culturelles, sociales, linguistiques et géographiques, et qui ne connaît ni limites, ni règles.

Le trafic de drogues continue d'être, pour les criminels, l'activité la plus lucrative, avec un chiffre d'affaires estimé à 320 milliards de dollars. En 2009, l'ONUDC situait la valeur approximative des seuls marchés mondiaux de la cocaïne et des opiacés à 85 et 68 milliards de dollars, respectivement.

La traite des êtres humains est une activité criminelle internationale dans laquelle des hommes, des femmes et des enfants sont soumis à l'exploitation sexuelle ou à l'exploitation par le travail. Bien que les chiffres varient, l'Organisation internationale du Travail (OIT) estimait, en 2005, que le nombre de victimes de la traite était, à tout moment, d'environ 2,4 millions, avec des profits d'environ 32 milliards de dollars. Cependant, des estimations plus récentes et précises de l'OIT sur les tendances d'ensemble du travail forcé donnent à penser que l'ampleur du problème est bien plus importante. En Europe, la traite, principalement de femmes et d'enfants, pratiquée aux seules fins d'exploitation sexuelle rapporte 3 milliards de dollars par an, touchant à tout moment 140 000 personnes, avec un flux annuel de 70 000 victimes.

Le trafic de migrants est une activité bien organisée dans laquelle des personnes sont déplacées dans le monde en utilisant des réseaux criminels, des groupes et des itinéraires. Les migrants peuvent se voir proposer, par des groupes criminels organisés, un "forfait d'introduction clandestine dans un pays", le traitement qu'ils reçoivent en route correspondant au prix qu'ils paient à leurs passeurs. Durant ce processus, leurs droits sont souvent bafoués et ils peuvent être volés, violés, battus, détenus contre rançon, voire laissés mourir dans certains cas, lorsque les risques pour leurs passeurs sont trop élevés. De nombreux passeurs ne se préoccupent pas de savoir si des migrants se noient en mer, meurent de déshydratation dans un désert ou suffoquent dans un conteneur. Chaque année, ce commerce est évalué à des milliards de dollars. En 2009, quelque 6,6 milliards de dollars ont été générés par le trafic illicite de 3 millions de migrants d'Amérique latine vers l'Amérique du Nord, tandis que l'année précédente, 55 000 migrants avaient été passés clandestinement d'Afrique vers l'Europe pour un montant de 150 millions de dollars.

Le commerce illicite d'armes à feu rapporte 170 à 320 millions de dollars par an, mettant armes de poing et fusils d'assaut dans les mains de criminels et de gangs. Il est difficile de dénombrer les victimes de ces armes; dans certaines régions (comme aux Amériques), cependant, il existe une forte corrélation entre les taux d'homicides et le pourcentage d'homicides par armes à feu.

Le trafic de ressources naturelles inclut la contrebande de matières premières telles que diamants et métaux rares (provenant souvent de zones de conflit). Quant au trafic de bois pratiqué en Asie du Sud-Est, il génère, de son côté, 3,5 milliards de dollars. En plus de financer des groupes criminels, il contribue, en définitive, à la déforestation, au changement climatique et à la pauvreté rurale.

Le commerce illégal d'espèces sauvages est une autre activité lucrative pour les groupes criminels organisés, les braconniers ciblant les peaux et les parties de corps exportables vers les marchés étrangers. Le trafic d'ivoire d'éléphant, de corne de rhinocéros et de parties de tigre d'Afrique et d'Asie du Sud-Est vers l'Asie génère chaque année 75 millions de dollars de profits et menace l'existence de certaines espèces. Des groupes criminels organisés négocient également des plantes et des animaux vivants et rares, menaçant leur existence même, afin de répondre à la demande de collectionneurs ou de consommateurs ignorants de ce fait. Selon le WWF, les trafiquants passent illégalement, chaque année, plus de 100 millions de

tonnes de poissons, 1,5 million d'oiseaux vivants et 440 000 tonnes de plantes médicinales.

La vente de médicaments frauduleux est une activité inquiétante, car potentiellement mortelle pour les consommateurs. Profitant de l'essor du commerce légal de produits pharmaceutiques depuis l'Asie vers d'autres régions en développement, les criminels font circuler, en particulier de l'Asie vers l'Asie du Sud-Est et l'Afrique, des médicaments frauduleux qui représentent, pour ces deux seuls continents, une valeur de 1,6 milliard de dollars. Au lieu de guérir les gens, cependant, ces médicaments entraînent la mort ou provoquent des pharmacorésistances à des maladies infectieuses mortelles telles que le paludisme et la tuberculose. Outre les méthodes de trafic traditionnelles, les criminels continuent de développer, avec des médicaments frauduleux, une activité lucrative de commerce en ligne qui cible des pays aussi bien développés qu'en développement, ce qui peut également avoir des conséquences pour la santé des consommateurs.

La cybercriminalité englobe plusieurs domaines, l'un des plus rentables étant, pour les criminels, le vol d'identité, qui génère environ 1 milliard de dollars chaque année. Les criminels exploitent de plus en plus l'Internet pour dérober des données privées, accéder à des comptes bancaires et obtenir frauduleusement les détails de cartes de paiement.

Une menace mondiale, des effets locaux

Alors que la criminalité transnationale organisée constitue une menace mondiale, ses effets se font sentir localement. Quand le crime organisé prend racine, il peut déstabiliser des pays et des régions entières, sapant l'aide au développement qui leur est accordée. Les groupes criminels organisés peuvent également travailler avec des criminels locaux, développant, à ce niveau, la corruption, l'extorsion, le racket et la violence, ainsi que diverses autres activités criminelles plus élaborées. Des gangs violents peuvent également transformer les centres-villes en zones de non-droit et mettre la vie de citoyens en danger.

Le crime organisé frappe aussi bien les pays en développement que les pays développés. L'argent est blanchi par l'intermédiaire des systèmes bancaires. Le vol d'identité fait de nombreuses victimes, 1,5 million de personnes se faisant avoir chaque année. Dans de nombreux pays développés, des groupes criminels traitent des femmes à des fins d'exploitation sexuelle et des enfants à des fins de mendicité forcée, de cambriolage et de vol à la tire. Le vol de voitures est également organisé, les véhicules étant volés sur commande et emportés à l'étranger. Les médicaments et produits alimentaires frauduleux, en pénétrant le marché licite, non seulement trompent le public, mais aussi mettent sa vie et sa santé en danger. S'ajoute à cela le commerce de produits contrefaits, qui prive les pays de recettes fiscales. Cela peut également avoir un impact sur les entreprises légales, les produits contrefaits supplantant les originaux, ce qui, à son tour, réduit les recettes des entreprises.

Le crime organisé contribue à l'augmentation des dépenses publiques de sécurité et de police et sape, en particulier lorsqu'il prend la forme d'activités telles que la traite des personnes, l'enlèvement et l'extorsion, les droits fondamentaux que de nombreux pays s'efforcent de préserver. Il peut également alimenter la criminalité locale, provoquant l'envol des primes d'assurance et accroissant le niveau général de criminalité et d'insécurité.

Trop chaud à manipuler. Comment l'argent est-il blanchi?

Les profits de la plupart des activités illégales sont générés en espèces, ce qui est risqué pour les criminels. Il leur est difficile de se cacher, les espèces accroissant le risque d'exposition, de vol par des criminels rivaux et de saisie par la police. Lorsque

des espèces entrent dans l'économie légale, elles peuvent facilement être identifiées et déclencher l'intervention des services de police. Aussi les criminels s'emploient-ils à éviter d'attirer les soupçons. Ils peuvent, par exemple, transférer les espèces à l'étranger, les utiliser pour acheter d'autres actifs ou tenter de les introduire dans l'économie légale par le biais d'entreprises qui brassent beaucoup d'espèces. Dans le cas de la criminalité transnationale organisée, on estime qu'environ 70 % des profits sont blanchis par l'intermédiaire du système financier. Malgré cela, pourtant, il n'est intercepté et confisqué que moins de 1 % de ces produits blanchis.

Les mettre hors-jeu. Que faire contre la criminalité organisée?

Pour combattre un phénomène mondial tel que la criminalité transnationale organisée, il faut conclure des partenariats à tous les niveaux. Les gouvernements, les entreprises, la société civile, les organisations internationales et tous les habitants de la planète ont un rôle à jouer. Pour combattre le crime organisé, il faut, notamment, privilégier les points suivants:

- **Coordination:** Il faut impérativement, pour identifier, examiner et poursuivre les personnes et groupes à l'origine de ces crimes, mener une action intégrée au niveau international.
- **Éducation et sensibilisation:** Il faut que les citoyens ordinaires en sachent davantage sur le crime organisé et sur la façon dont il affecte la vie quotidienne, et expriment aux responsables politiques et aux décideurs, lorsque ceux-ci les interrogent sur leurs principales préoccupations, leurs inquiétudes afin qu'ils considèrent cette menace véritablement mondiale comme une priorité absolue. Les consommateurs peuvent également jouer un rôle clef en sachant ce qu'ils achètent, en le faisant de manière éthique et en s'assurant qu'ils n'alimentent pas le crime organisé.
- **Renseignement et technologie:** Les systèmes de justice pénale et les méthodes traditionnelles de répression ont souvent peu de poids face à de puissants réseaux criminels. Ce qu'il faut, c'est acquérir de meilleures méthodes de renseignement par la formation d'unités de police plus spécialisées et équiper ces dernières de moyens ultramodernes.
- **Assistance:** Pour pouvoir mieux contrer ces menaces, les pays en développement ont besoin d'aide. Il existe, à cet effet, un important outil: la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, cadre juridique universel ratifié par 170 parties dont le but est d'aider à identifier, à prévenir et à démanteler les groupes criminels organisés. En octobre 2012, la sixième session de la Conférence des Parties à la Convention se tiendra à Vienne. Ces réunions semestrielles réunissent les gouvernements du monde entier pour promouvoir la Convention et en suivre l'application afin d'accroître l'efficacité de la lutte contre ce problème international. Sur le plan pratique, l'ONUDC aide, par des services de formation et d'assistance technique, les États à suivre et à prévenir le blanchiment d'argent. Ces mesures peuvent aider à amputer les profits du crime

Liens : <https://www.unodc.org/toc/fr/crimes/organized-crime.html>

Piraterie maritime : L'ONU veut une coopération internationale

Le Conseil de sécurité de l'ONU a appelé à une coopération internationale pour lutter contre la piraterie et les vols à main armée en mer, pour empêcher qu'ils contribuent au financement du terrorisme.

Le Conseil de sécurité de l'ONU a appelé à une coopération internationale pour lutter contre la piraterie et les vols à main armée en mer, pour empêcher qu'ils contribuent au financement du terrorisme. Le Conseil de sécurité prie «instamment les États membres des Nations unies et les organisations internationales compétentes d'aider les États de la région du golfe de Guinée et les organisations régionales et sous-régionales à veiller à ce que les mesures nécessaires soient prises pour empêcher que les produits d'actes de piraterie et de vols à main armée commis en mer contribuent au financement du terrorisme», dans une déclaration publiée lundi par sa présidence.

Il est «essentiel de coordonner l'action menée au niveau régional pour lutter contre la menace que représentent les actes de piraterie et les vols à main armée commis en mer», indique le conseil. Dans ce contexte, il se félicite de l'initiative prise par l'Union africaine (UA) d'organiser un sommet extraordinaire sur la sécurité et la sûreté maritime et le développement en Afrique, à Lomé, au Togo, le 15 octobre 2016, en vue notamment d'adopter un texte sur la sécurité et la sûreté maritimes et le développement économique et social en Afrique, ajoute la déclaration. Le Conseil de sécurité des Nations unies s'est penché lundi sur les actes de piraterie en Afrique de l'Ouest et vols à main armée dans le golfe de Guinée. Au cours des dernières années, il y a eu une baisse notable des actes de piraterie et de vols à main armée en mer dans le golfe de Guinée. «Toutefois, L'insécurité en mer reste une source de préoccupation dans la région», a fait remarquer le sous-secrétaire général des Nations unies aux Affaires politiques, Taye-Brook Zerihoun, lundi. M. Zerihoun a souligné que la lutte contre la piraterie exige souplesse et capacité d'adaptation dans la mesure où ceux qui commettent des actes illégaux en mer sont très bien informés et utilisent des méthodes de plus en plus sophistiquées.27-04-201

Liens : <http://www.elmoudjahid.com/fr/actualites/93659>

Extrémisme violent : Ban Ki-moon appelle à plus d'action préventive pour lutter contre ce fléau

A l'occasion d'un débat du Conseil de sécurité de l'ONU sur l'extrémisme violent, **le Secrétaire général de l'ONU**, Ban Ki-moon, a appelé jeudi 14 avril 2016 les Etats à agir plus en amont afin de prévenir la radicalisation des jeunes issus de communautés marginalisées.

« *Nous savons que l'extrémisme violent fleurit lorsque les groupes sont marginalisés, l'espace politique se rétrécit, les droits humains sont violés et les individus privés de perspectives et de sens dans leur vie* », a déclaré M. Ban, insistant sur la nécessité de lutter contre cette menace pour la sécurité mondiale par des actions de prévention, et pas uniquement par des mesures antiterroristes.

A ce titre, son Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent, dévoilé plus tôt cette année, demande à chaque pays d'élaborer un plan national axé sur les besoins de communautés spécifiques et sur la prévention des conflits, a-t-il rappelé.

« *Ce plan appelle également à résoudre les conflits de longue date, afin de donner de l'espoir à ceux qui subissent une oppression durable et d'éradiquer les facteurs d'apparition de l'extrémisme violent et du terrorisme* », a déclaré M. Ban.

Une telle approche devrait permettre de lutter plus efficacement contre la menace représentée par les groupes terroristes, a dit le chef de l'ONU, soulignant que ces

derniers recrutent souvent « *des jeunes marginalisés, y compris des femmes et des filles, via des stratégies axées sur Internet et les médias sociaux* ».

Un groupe terroriste tel que Daech a été en mesure de recruter de cette façon 30.000 combattants terroristes étrangers en Syrie et en Iraq, a-t-il rappelé.

Pour lutter contre cette « radicalisation en ligne », le chef de l'ONU a appelé les Etats à identifier des solutions globales et régionales qui impliquent les gouvernements, les entreprises privées et la société civile.

« *Les Etats membres doivent prendre des mesures plus concrètes pour mettre fin au financement [du terrorisme] par le trafic de pétrole et de gaz, le commerce illicite des biens culturels, les enlèvements contre rançon et les dons venus de l'étranger* », a aussi ajouté le Secrétaire général, tout en insistant sur la nécessité de respecter les droits de l'homme à chaque étape de la lutte contre ce fléau.

Liens : <http://lefaso.net/spip.php?article70631>

Financement du terrorisme : Le gel des avoirs dans l'Union européenne

Dans sa lutte contre le terrorisme, **l'Union européenne en accord avec l'ONU** a fait du gel des avoirs des terroristes et de leurs soutiens une arme clé pour lutter contre le financement des activités terroristes. Par le renforcement de sa législation et de ses moyens d'action en décembre, la Commission renforce sa capacité à lutter contre le terrorisme.

La Commission européenne a proposé, le 2 décembre 2015, une directive relative à la lutte contre le terrorisme, instituant au rang d'infraction tout soutien financier ayant un rapport avec le terrorisme. Dans cette directive, se trouvent divers moyens pour s'attaquer aux systèmes de financement du terrorisme. Une série de mesures a été proposée avec plusieurs objectifs, notamment améliorer la transposition par l'Union européenne, des mesures de gel des avoirs mises en œuvre par l'ONU.

Parmi les objectifs de cette directive, il y a le renforcement des compétences des cellules de renseignement financier de l'Union européenne et une meilleure coopération entre elles, la mise en place des registres nationaux centralisés des comptes bancaires et de paiement, ou des systèmes centraux de recherche de données dans tous les États membres, ainsi que la lutte contre le financement virtuel du terrorisme.

Il sera également possible que les établissements financiers et opérateurs économiques de l'Union européenne aient accès aux listes de Nations Unies, sur lesquelles se trouvent les personnes soupçonnées d'avoir un lien avec une organisation terroriste. La Commission envisage également la possibilité que l'Union se dote d'un régime propre pour geler les avoirs des terroristes, et puisse étudier des mesures supplémentaires pour tracer le financement du terrorisme.

La genèse du gel des avoirs comme arme contre le terrorisme

Le gel des avoirs est une mesure initialement prévue par les Nations Unies, à la suite des attentats du 11 septembre 2001, qui ont frappé les Etats-Unis. Le Conseil de Sécurité de l'ONU, après avoir constaté l'existence de la menace d'atteinte à la paix, a décidé des mesures à prendre. Ainsi, dans la résolution 1373 de 2001, le Conseil de sécurité décide de « geler sans attendre les fonds et autres avoirs financiers ou ressources économiques des personnes qui commettent, ou tentent de commettre, des actes de terrorisme (...) ».

Cette mesure concerne les fonds et ressources économiques détenus ou contrôlés par des personnes ou des entités, soupçonnées d'avoir un lien avec une organisation

terroriste. Ainsi, l'accès à ces fonds, les mouvements ou la cession de ces fonds ne sont plus possibles. Un gel de fonds empêche également tout bien d'être loué ou vendu. La mesure s'étend aussi aux tiers, puisqu'il est interdit pour tout citoyen ou entreprise, de fournir des ressources, des versements ou des biens, aux entités ou personnes désignées. Dans certains cas, les autorités nationales compétentes peuvent permettre certaines dérogations bien précises à un gel des avoirs, notamment pour satisfaire des besoins essentiels, par exemple l'achat de denrées alimentaires. Cette mesure permet dans le même temps, de prévenir l'entrée de ces individus sur un territoire.

Le Conseil de Sécurité avait prescrit à tous les Etats de geler les ressources financières des Talibans d'Afghanistan, ayant un rapport avec Ben Laden. Un comité de sanctions a même été créé pour veiller à la bonne mise en œuvre par les Etats de mesure de gel de fonds. Ce comité tient également une liste d'individus soupçonnés avoir un lien avec une organisation terroriste. [(Il est toutefois possible de demander d'être enlevé de la liste. Cette liste est mise à jour tous les ans.)]

L'Union européenne transpose les dispositions de l'ONU

Les Etats de l'Union européenne ont soutenu cette politique de l'ONU, et ont estimé qu'une action de l'Union était nécessaire. Les mesures économiques, par exemple le gel d'avoir et les interdictions d'exportations, relèvent de la compétence de l'Union. C'est pourquoi elles doivent être mises en œuvre par un acte législatif prenant la forme d'un règlement du Conseil, directement contraignant pour les citoyens et les entreprises européens. Ce règlement est adopté sur la base d'une proposition de la Haute Représentante de l'Union pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité, et de la Commission européenne. Il précise le champ d'application exact des mesures et les modalités de leur mise en œuvre. Le règlement entre ensuite en vigueur le jour suivant sa publication au Journal officiel de l'Union européenne. Au titre de l'article 215 du Traité de Fonctionnement de l'Union Européenne], le Parlement doit être informé quand de telles mesures sont mises en œuvre par l'Union européenne. Ainsi, le 27 décembre 2001, le Conseil a rendu un règlement concernant l'adoption de mesures spécifiques à l'encontre de certaines personnes ou entités, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

Ce règlement permet de compléter les procédures administratives et judiciaires relatives aux organisations terroristes, opérantes dans l'Union et les pays tiers. Plusieurs notions sont définies dans ce règlement, notamment celles de « fonds et autres avoirs financiers », « services bancaires et autres services financiers », pour permettre la lutte contre les différentes formes de terrorisme. Le règlement prévoit aussi des dérogations pour autoriser le dégel des avoirs dans certains cas spécifiques. Il prévoit la rédaction, la révision et la modification de la liste de personnes, de groupes et d'entités auxquels il s'applique. Cette liste est mise à jour par plusieurs règlements et mesures. En France, de telles mesures ont été renforcées par la loi du 23 janvier 2006, relative à la lutte contre le terrorisme, qui visait notamment à geler les avoirs financiers des organismes soupçonnés de servir des activités terroristes.

Toutefois, certains Etats ont contesté des dispositions de cette politique, et ont considéré que certaines seraient attentatoires à la liberté de la circulation des personnes, capitaux et marchandises. De plus, certains citoyens sont venus contester la mesure de gel des avoirs qui leur a été appliquée.

La nouvelle directive relative au gel des avoirs initiée par la Commission européenne devrait permettre de redonner à l'Union européenne les moyens de poursuivre sa lutte contre le terrorisme en coupant les vivres à ceux qui y participent ou qui le soutiennent. Avec le renforcement de ces mesures, c'est aussi la garanti de recours qui

est assuré, respectant ainsi les droits fondamentaux des personnes faisant l'objet de telles mesures. 26 avril 2016,

Liens : <http://www.taurillon.org/financement-du-terrorisme-le-gel-des-avoirs-dans-l-union-europeenne>

Belgique : Lutte contre le terrorisme

Les banques pourraient être obligées de signaler les transactions vers des "pays suspects" à la cellule de traitement des informations financières (CTIF) dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, a estimé vendredi le procureur fédéral Frédéric Van Leeuw en commission spéciale de la Chambre. "Je pense par exemple aux pays du Golfe", a-t-il précisé. "Je sais que ce serait très difficile du point de vue géopolitique, mais la Belgique s'est déjà montrée très ambitieuse avec d'autres propositions", a-t-il argumenté.

Le magistrat juge par contre que l'extension des compétences de la CTIF au radicalisme et à l'extrémisme n'est pas nécessairement une bonne idée, a-t-il expliqué, en donnant son avis sur une proposition de loi destinée à lutter contre le financement du terrorisme.

Le radicalisme en soi n'est pas un crime, à la différence du radicalisme violent, mais cela signifie qu'il s'agit de terrorisme et la CTIF n'est pas prévue pour ça. "Si elle doit se charger de ces phénomènes, elle deviendrait un véritable service de renseignements qui travaille sur des informations et non plus sur des preuves de crimes. Avec ces informations, je ne pourrais rien faire au niveau du parquet", a commenté M. Van Leeuw.

La Belgique veut pouvoir agir directement sur les transactions suspectes durant l'Euro

La Cellule de traitement des informations financières (CTIF) va mettre sur pied durant l'Euro de football une équipe capable de répondre directement aux demandes de l'étranger concernant des transactions suspectes, pouvant impliquer des fonds du terrorisme, a indiqué le président de la CTIF, Philippe de Koster, à la Chambre.

Il entend de la sorte éviter de perdre un temps précieux dans la lutte contre d'éventuels attentats lors de la compétition. M. de Koster a fait part vendredi à la Chambre de sa frustration concernant l'attente parfois importante dont doivent faire preuve les membres de sa cellule lorsqu'ils demandent des informations aux banques. La CTIF n'a en effet pas directement accès à la base de données de la Banque Nationale (BNB) qui répertorie tous les comptes. Elle est donc contrainte d'adresser ses demandes directement aux institutions financières, et doit en moyenne attendre 48 heures pour obtenir une réponse.

Dans des dossiers concernant le terrorisme, ce temps peut s'avérer très précieux, a souligné le président de la CTIF. Ce dernier s'est dit satisfait que le gouvernement fédéral travaille désormais à un projet de loi qui donnerait un accès direct à la base de données de la Banque Nationale à sa cellule.

Comme ce projet ne sera pas prêt pour l'Euro, il a cependant décidé de mettre sur pied durant cette période une équipe spéciale, qui sera aussi active en soirée et les week-ends. Philippe De Koster négocie par ailleurs avec les cinq plus grandes banques pour qu'elles organisent également des permanences durant l'Euro, afin que les informations sur des transactions suspectes puissent être échangées au plus vite. 13 mai 2016

Liens : <http://www.lalibre.be/actu/belgique/lutte-contre-le-terrorisme-obliger-les-banques-a-signaler-les-transactions-vers-les-pays-du-golfe-5735f86935708ea2d5747a68>

Lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement

Le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'intérieur ont présenté un projet de loi renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement, et améliorant l'efficacité et les garanties de la procédure pénale.

Le projet participe au renforcement de la lutte antiterroriste, en donnant aux juges et aux procureurs de nouveaux moyens. Les juges d'instruction et les procureurs pourront utiliser des dispositifs techniques nouveaux d'investigation, dont certains étaient jusque-là réservés aux services de renseignement. Les perquisitions de nuit seront possibles dans des domiciles, mais seulement en matière de terrorisme et en cas de risque d'atteinte à la vie. Ces mesures sont encadrées et placées sous le contrôle du juge. Des dispositions améliorent la protection des témoins menacés. Le trafic d'armes et la cybercriminalité seront plus sévèrement combattus et réprimés.

L'efficacité des contrôles d'identité, décidés sur réquisition du procureur de la République et sous son contrôle, sera accrue en autorisant l'inspection visuelle et la fouille des bagages. Les personnes dont le comportement paraîtrait lié à des activités terroristes pourront être retenues, afin d'examiner leur situation, pendant une durée maximum de quatre heures, à laquelle le procureur de la République pourra mettre fin à tout moment.

Les personnes qui se sont rendues ou ont manifesté l'intention de se rendre sur des théâtres d'opérations terroristes pourront faire l'objet d'un contrôle administratif à leur retour. Ce dispositif pourra s'appliquer sur une période maximale d'un mois pour ce qui concerne l'assignation à demeurer à domicile ou dans un périmètre déterminé, et de six mois pour ce qui concerne la déclaration de la domiciliation, des moyens de communication et des déplacements. Le non-respect de ces contraintes constituera un délit pénal. Les contraintes pourront être suspendues ou allégées si la personne concernée accepte de participer à un programme de réinsertion citoyenne.

Les mesures de simplification, qui seront complétées par ordonnance et par des textes réglementaires, allègent les procédures, pour une meilleure efficacité des juridictions et des services de police et de gendarmerie. Par ailleurs, les garanties de la procédure pénale sont accrues.

Il convient aussi de renforcer la lutte contre le financement du terrorisme.

Afin de limiter la circulation d'importantes sommes d'argent en toute discrétion, le montant stocké sur les cartes prépayées sera limité et la traçabilité des opérations effectuées avec ces cartes sera renforcée :

- Tracfin sera habilité à désigner aux personnes assujetties à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, notamment aux établissements financiers des personnes, physiques ou morales, ou des opérations qui présentent un risque élevé de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme. Les établissements bancaires pourront ainsi mettre en œuvre des mesures de vigilance à l'égard des personnes ainsi désignées, appartenant à leur clientèle.

- Tracfin pourra obtenir les informations dont il a besoin directement auprès d'entités chargées de gérer les systèmes de paiement comme le Groupement d'Intérêts Économiques des cartes bancaires.
- Pour faciliter la preuve du délit douanier de blanchiment, il est institué une, présomption d'origine illicite des fonds lorsque les conditions matérielles, juridiques ou financières de l'opération d'exportation, d'importation, de transfert ou de compensation ne paraissent obéir à d'autre motif que de dissimuler que les fonds ont une telle origine.

En outre, le projet de loi habilite le Gouvernement à transposer par ordonnance le "paquet européen anti-blanchiment et financement du terrorisme" (directive (UE) 2015/849 et règlement (UE) 2015/847 du 20 mai 2015). La législation française sera adaptée pour renforcer la transparence en matière notamment d'accès à l'information sur les bénéficiaires effectifs et le contrôle des flux vers les juridictions non coopératives et des compétences des cellules de renseignement financier. Par ailleurs, le Gouvernement est habilité à prendre par ordonnance des mesures connexes à ces mesures pour faire évoluer notre dispositif national de gel des avoirs, en particulier pour étendre le champ des avoirs susceptibles d'être gelés. La mise en œuvre de ces mesures permettra de placer la France en première ligne en matière de lutte contre le financement du terrorisme

Liens : <http://www.gouvernement.fr/conseil-des-ministres/2016-02-03/lutte-contre-le-crime-organise-le-terrorisme-et-leur-finance>

Que fait la France contre daech au plan financier ?

La France est pleinement mobilisée pour tarir les sources de financement de daech, aux côtés de ses partenaires européens et internationaux.

Au niveau international, la France, en tant que membre permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies, a pris une part active à l'adoption de plusieurs résolutions du Conseil relatives à la lutte contre le financement du terrorisme.

Le 17 décembre dernier, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2253 renouvelant le régime des sanctions contre Al Qaïda, rebaptisé régime des sanctions contre daech et Al Qaïda. Cette résolution marque deux avancées : elle actualise le régime des sanctions pour tenir compte de l'évolution de la menace, en mentionnant directement daech ; elle renforce le dispositif international de lutte contre le financement du terrorisme, en appelant les États membres à prendre des mesures supplémentaires pour couper les circuits de financement de daech et sanctionner ses soutiens financiers.

La résolution 2199 du 12 février 2015 faisait déjà obligation aux États de prendre des mesures fortes pour lutter contre les trafics de pétrole, de matières premières et de biens culturels, et empêcher tout transfert financier au profit de daech.

Sur le plan militaire, les frappes de la Coalition internationale ont permis de détruire un grand nombre des infrastructures pétrolières contrôlées par daech (puits, raffineries, convois de camions citernes...), entamant de manière significative les revenus de l'organisation.

La France joue aussi un rôle moteur au sein du Groupe d'action financière (GAFI). Elle a notamment codirigé, avec les États-Unis, l'élaboration d'un rapport sur les risques émergents en matière de financement du terrorisme.

Au niveau de l'Union européenne, la Commission a présenté, le 2 février, un plan d'action de lutte contre le financement du terrorisme, reprenant en grande partie les propositions faites par la France en décembre dernier. Ce plan prévoit notamment :

- le renforcement et l'harmonisation des prérogatives des cellules de renseignement financier ;
- l'amélioration des dispositifs de gel des avoirs terroristes ;
- le renforcement des contrôles et la réglementation des moyens de paiement non bancaires ;
- des mesures de lutte contre le commerce illicite de biens culturels.
- Au niveau national, la France dispose d'un dispositif de gel des avoirs terroristes, qui permet de geler les avoirs d'une personne qui commet ou tente de commettre des actes de terrorisme, y participe ou les facilite ainsi que ceux qui les financent.
- En mars 2015, le ministre des Finances et des Comptes publics a présenté un plan de lutte contre le financement du terrorisme, qui poursuit trois objectifs
 - faire reculer l'anonymat dans l'économie afin de mieux tracer les opérations financières ;
 - mieux surveiller, grâce à la mobilisation des acteurs financiers dans la lutte contre le terrorisme ;
 - renforcer les capacités de gel contre les avoirs détenus par les financeurs ou les acteurs du terrorisme.

L'ensemble du plan devrait être mis en œuvre totalement d'ici la fin du premier trimestre 2016.

Enfin, la France est pleinement mobilisée pour lutter contre le trafic d'œuvres d'art et d'antiquités. En novembre, le ministre des Finances et des Comptes publics a écrit aux syndicats d'antiquaires pour attirer leur attention sur le trafic d'œuvres d'art en provenance de Syrie et d'Irak et sur le fait qu'il risque de contribuer au financement de daech.

De plus, le 17 novembre, le Président de la République a annoncé devant l'UNESCO que l'introduction par la France d'un contrôle douanier à l'importation des biens culturels et la création de « refuges » en France pour accueillir les biens culturels en danger. 02/05/2016

Liens : <https://afriquenewsinfo.net/2016/05/02/que-fait-la-france-contre-daech-au-plan-financier/>

Comment Salah Abdeslam a financé ses déplacements

Le terroriste a notamment utilisé une carte de crédit prépayée. "Les cartes prépayées sont l'instrument préféré des terroristes", a rappelé le président de la Cefif, au Parlement.

Salah Abdeslam a utilisé une carte de crédit prépayée anonyme de Bpost durant des mois pour se déplacer en Europe, avant les attentats de Paris.

C'est ce qu'a affirmé Philippe de Koster, président de la Cellule de Traitement des Informations Financières (CTIF), ce vendredi au Parlement. Celui-ci plaide pour l'abolition des cartes prépayées le plus tôt possible.

Le gouvernement fédéral a approuvé ce vendredi la suppression de l'anonymat des cartes de téléphonie mobile prépayées, ce qui devrait compliquer les communications entre les terroristes. Le directeur de la CTIF juge toutefois que les cartes de crédit

prépayées anonymes, qui permettent le financement du terrorisme, sont au moins aussi dangereuses.

Salah Abdeslam a lui-même fait usage de telles cartes, a-t-il ajouté. Philippe de Koster a obtenu ces renseignements quelques jours après les attaques de son homologue luxembourgeois, bpost ayant confié la gestion de ces paiements électroniques à une société luxembourgeoise. La CTIF a dès lors interrogé bpost, qui a pu fournir des informations utiles liées à Salah Abdeslam au cours des mois avant les attentats à Paris.

Philippe de Koster a déploré la politique commerciale de bpost qui cherche à promouvoir ces cartes anonymes alors qu'elles représentent à ses yeux un danger.

13 mai 2016.

Liens :

http://www.lecho.be/dossier/attaquesparis/Comment_Salah_Abdeslam_a_finance_ses_deplacements.9766023-8267.art?ckc=1&ts=1464077971

Salah Abdeslam utilisait une carte de crédit anonyme de bpost à travers l'Europe

Salah Abdeslam a utilisé pendant plusieurs mois avant son arrestation une carte de crédit prépayée anonyme de la société bpost pour se déplacer dans toute l'Europe, a affirmé vendredi à la Chambre Philippe de Koster, le directeur de la Cellule de Traitement des Informations Financières (CTIF) du blanchiment d'argent, réclamant la suppression des cartes prépayées.

Le Conseil des ministres a donné vendredi son feu vert à l'interdiction de cartes SIM anonymes des téléphones mobiles. Cette décision vise à rendre plus difficiles les communications entre terroristes. Le directeur de la Cellule de Traitement des Informations Financières (CTIF) juge toutefois que les cartes de crédit prépayées anonymes, qui permettent le financement du terrorisme, sont au moins aussi dangereuses. "Ces cartes sont l'instrument préféré des terroristes", dit-il. Salah Abdeslam a lui-même fait usage de telles cartes, a-t-il ajouté. Philippe de Koster a obtenu ces renseignements quelques jours après les attaques de son homologue luxembourgeois, bpost ayant confié la gestion de ces paiements électroniques à une société luxembourgeoise. La Cellule de Traitement des Informations Financières (CTIF) a dès lors interrogé bpost, qui a pu fournir des informations utiles liées à Salah Abdeslam au cours des mois avant les attentats à Paris.

Philippe de Koster a déploré la politique commerciale de bpost qui cherche à promouvoir ces cartes anonymes alors qu'elles représentent à ses yeux un danger.

Publié le vendredi 13 mai 2016

Liens : <http://www.lalibre.be/actu/international/salah-abdeslam-utilisait-une-carte-de-credit-anonyme-de-bpost-a-travers-l-europe-5735e12835702a22d75426d5>

Le G7 déterminé à combattre le financement du terrorisme

Diplomatie: les grands argentiers du G7 s'engagent à "renforcer la lutte mondiale contre le financement du terrorisme"

Les grands argentiers du G7, réunis au Japon, ont décidé de muscler leur offensive contre le financement du terrorisme, via un plan d'action qui sera entériné lors du sommet des chefs d'Etat et de gouvernement la semaine prochaine.

Les débats ont aussi été occupés par le brûlant sujet du Brexit, "un choc" qui fragiliserait une croissance déjà poussive, tandis que le Japon, qui avait récemment ravivé le spectre d'une "guerre des monnaies", était rappelé à l'ordre.

Dans un document final, les ministres des Finances et gouverneurs des banques centrales des sept pays les plus industrialisés ont réaffirmé leur "engagement à contrer le financement du terrorisme, qui fournit aux terroristes les moyens de commettre leurs attaques, d'alimenter leurs réseaux et de diffuser leur idéologie via la propagande".

"Nous sommes maintenant dans une phase opérationnelle. Nous allons déposer des outils efficaces, c'est absolument nécessaire", a déclaré le ministre français des Finances, Michel Sapin, dans un entretien à l'AFP.

La mise en oeuvre sera "rapide", a-t-il assuré, dans la foulée du sommet organisé les 26-27 mai à Ise-Shima (centre), alors que la communauté internationale a intensifié son combat dans ce domaine depuis les attentats de Paris de janvier 2015 puis du 13 novembre.

Tout d'abord, "bien échanger entre les organismes de renseignement dans le domaine financier de manière à ce que ce qui se passe dans un pays soit connu du pays d'à côté. Tout particulièrement pour lutter contre les grands mouvements de financement, par exemple du groupe Etat islamique en Syrie ou en Irak", a expliqué le ministre.

Il faut aussi "lutter contre l'anonymat: des cartes prépayées mais anonymes, des mouvements de cash qui permettent anonymement de financer. Il faut des traces", a-t-il ajouté.

Autres actions promises: mieux collaborer dans la mise en oeuvre des sanctions financières, comme le gel de comptes bancaires, et renforcer le Gafi, le Groupe d'action financière sur le blanchiment des capitaux.

- "Reprise inégale" - Sujet incontournable, le ralentissement économique mondial était dans tous les esprits. "Si l'économie américaine continue de se renforcer, la reprise reste inégale sur le globe et les risques se sont accentués depuis l'an dernier", a relevé le secrétaire au Trésor américain Jacob Lew.

"La croissance a repris, mais pas encore suffisamment et pas avec la certitude que ce soit durable", a confirmé son homologue français.

Aucune réponse coordonnée n'a cependant été apportée, le G7 se bornant à plaider pour l'utilisation "équilibrée" de tous les outils monétaires, budgétaires et structurels, tout en appelant à "ne pas cibler les taux de change" et à "éviter les dévaluations compétitives".

Ce sujet a donné lieu à une passe d'armes feutrée entre les Etats-Unis et le Japon, qui avait récemment menacé d'intervenir pour freiner la hausse du yen.

Le gardien des deniers japonais, Taro Aso, a de nouveau évoqué samedi des mouvements "abrupts, biaisés et spéculatifs" ces derniers temps. Mais selon Washington, le renforcement du yen, même s'il porte un coup aux exportateurs japonais, ne justifie aucunement une intervention sur le marché. "La barre est placée plus haut", a jugé M. Lew.

De son côté, M. Sapin a calmé le jeu en estimant qu'il ne "pouvait pas y avoir" et qu'"il n'y aurait pas" de guerre des monnaies, perspective d'ailleurs "très peu" abordée dans les discussions communes.

Enfin, à l'approche du référendum sur la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, prévu le 23 juin, tous ont parlé d'une même voix pour souligner le danger d'un tel scénario.

A l'heure où "les incertitudes" sont nombreuses, avec les conflits géopolitiques, le terrorisme, l'afflux de réfugiés, "le choc d'une éventuelle sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne complique l'environnement économique mondial", ont insisté les grands argentiers du G7.

Au cours de cette rencontre dans la région de Sendai (nord-est), les avertissements se sont multipliés, de la part du Britannique George Osborne, du Français Michel Sapin ou encore de l'Allemand Wolfgang Schäuble.

Appuyé par les grandes institutions multilatérales (FMI, OCDE), le camp des partisans du maintien de Londres dans l'UE a fait assaut de déclarations alarmistes sur l'impact économique ravageur que pourrait avoir un départ, ce qui enrage les partisans du Brexit (pour "British exit", ou sortie britannique) selon lesquels le Royaume-Uni serait plus prospère sans l'entrave bureaucratique bruxelloise.

Nul doute que Japon, Etats-Unis, France, Allemagne, Royaume-Uni, Italie et Canada renouvelleront à l'occasion du sommet la semaine prochaine leur mise en garde.

Liens : <http://finance.orange.fr/actualite-eco/article/le-g7-determine-a-combattre-le-financement-du-terrorisme-CNT000000oWsl.html>

Le G7- Finances s'engage à renforcer la lutte mondiale contre le financement du terrorisme

Sendai (Japon) - Les grands argentiers du G7 se sont engagés à renforcer la lutte mondiale contre le financement du terrorisme, à travers un plan d'action publié samedi à l'issue d'une réunion de deux jours au Japon.

Le G7 réaffirme son engagement à contrer le financement du terrorisme, qui fournit aux terroristes les moyens de commettre leurs attaques, d'alimenter leurs réseaux et de diffuser leur idéologie via la propagande, souligne ce document.

Nous sommes maintenant dans une phase opérationnelle. Nous allons déposer des outils efficaces de lutte contre le financement du terrorisme, c'est absolument nécessaire, a déclaré le ministre des Finances, Michel Sapin, dans un entretien à l'AFP.

Tout d'abord, bien échanger entre les organismes de renseignement dans le domaine financier de manière à ce que ce qui se passe dans un pays soit connu du pays d'à côté. Tout particulièrement pour lutter contre les grands mouvements de financement, par exemple groupe Etat islamique en Syrie ou en Irak, a-t-il expliqué.

Sur ce point, le G7 va s'appuyer sur le travail des organisations internationales compétentes en la matière pour identifier, analyser et évaluer les marges de progression, et avancer des propositions concrètes pour corriger d'éventuelles vulnérabilités, selon les termes du plan d'action.

Les pays du G7 s'engagent aussi à évaluer les mesures de préventions actuelles, à mieux collaborer dans la mise en oeuvre des sanctions financières, comme le gel de comptes bancaires, et enfin à renforcer le Gafi, le Groupe d'action financière sur le blanchiment des capitaux pour relever les défis actuels.

Il faut lutter contre l'anonymat: des cartes prépayées mais anonymes, des mouvements de cash qui permettent anonymement de financer. Il faut des traces, a souligné M. Sapin. AFP / 21 mai 2016

Liens : <http://www.romandie.com/news/Le-G7Finances-s039engage-a-renforcer-la-lutte-mondiale/705136.rom>

G7: renforcer la lutte mondiale contre le financement du terrorisme

Les grands argentiers du G7 se sont engagés à "renforcer la lutte mondiale contre le financement du terrorisme". Ils ont annoncé un plan d'action publié samedi à l'issue d'une réunion de deux jours au Japon.

"Une bonne coopération internationale et l'échange d'informations sont essentiels pour combattre avec efficacité le financement du terrorisme", ont déclaré les ministres des Finances et gouverneurs des banques centrales des pays riches du G7 dans ce document.

Ils ont aussi réaffirmé leur promesse de "ne pas cibler les taux de change", alors que le spectre d'une "guerre des monnaies" a récemment été ressuscité par le Japon. Ils ont "souligné l'importance pour tous les pays d'éviter les dévaluations compétitives". Tokyo avait laissé entrevoir la possibilité d'une intervention sur les marchés des changes face à la hausse du yen qui rend son économie moins compétitive.

Les grands argentiers du G7 ont en outre mis en garde contre les risques que représenterait un Brexit pour une économie mondiale déjà affaiblie. "Les incertitudes ont augmenté, avec les conflits géopolitiques, le terrorisme, l'afflux de réfugiés, en outre le choc d'une éventuelle sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne complique l'environnement économique mondial", selon le document publié par les autorités japonaises.

Liens : <http://www.swissinfo.ch/fre/g7--renforcer-la-lutte-mondiale-contre-le-financement-du-terrorisme/42169792>

Le G7 fait front commun sur le terrorisme

TOKYO – À l'issue d'une réunion de deux jours au Japon, les ministres des Finances du G7 ont fait front commun contre le financement du terrorisme et l'évitement fiscal, mais ils n'ont pas réussi à proposer un plan coordonné pour relancer la croissance économique mondiale.

Le «plan d'action» dévoilé après les pourparlers entre les ministres et les gouverneurs des banques centrales dans le nord du Japon appelle notamment à une augmentation des échanges d'informations sur les renseignements financiers et à l'imposition de sanctions pour les réseaux de financement du terrorisme.

Michel Sapin, le ministre des Finances de la France — qui a été frappée par deux attentats dévastateurs l'année dernière — a souligné qu'il était temps «de passer à l'action» après maintes discussions.

Les négociations à Akiu, qui seront suivies par le sommet du G7 la semaine prochaine, avaient commencé par une séance de remue-méninges sur la politique monétaire, les dépenses gouvernementales et les réformes pour assurer la croissance. Mais elles ont pris fin sur des stratégies éparpillées pour revigorer l'économie de chaque pays.

La plupart des gouvernements du G7 appuient l'idée d'utiliser les dépenses publiques afin de stimuler la croissance et la demande, bien que l'Allemagne soit restée plus conservatrice sur les questions fiscales.

Le secrétaire au Trésor américain Jacob Lew a affirmé que le manque d'action coordonnée en l'absence d'une crise était normale, en raison des conditions différentes de chaque pays.

«Nous avons des défis uniques que l'on doit traiter, alors ce n'est pas une approche universelle. Des époques différentes nécessitent des réponses différentes. Nous ne sommes pas en 2008 ou en 2009», a-t-il expliqué.

Les pourparlers ont aussi porté sur d'autres enjeux, dont la crise des réfugiés, le terrorisme et le prochain référendum sur l'adhésion du Royaume-Uni à l'Union européenne, qui risque de déstabiliser les marchés européens et mondiaux.

Le scandale des «Panama Papers» s'est aussi infiltré dans les discussions. Selon le ministre japonais des Finances, Taro Aso, la publication des détails sur les transactions outremer de riches individus a donné un «vent dans le dos» aux politiciens pour s'attaquer à l'évitement fiscal.

Liens : <http://journalmetro.com/monde/967420/le-g7-sattaque-au-financement-du-terrorisme/>

Le G7 déterminé à combattre le financement du terrorisme

Les grands argentiers du G7, réunis au Japon, ont décidé de muscler leur offensive contre le financement du terrorisme, via un plan d'action qui sera entériné lors du sommet des chefs d'Etat et de gouvernement la semaine prochaine.

Les débats ont aussi été occupés par le brûlant sujet du Brexit, "un choc" qui fragiliserait une croissance déjà poussive, tandis que le Japon, qui avait récemment ravivé le spectre d'une "guerre des monnaies", était rappelé à l'ordre.

Dans un document final, les ministres des Finances et gouverneurs des banques centrales des sept pays les plus industrialisés ont réaffirmé leur "engagement à contrer le financement du terrorisme, qui fournit aux terroristes les moyens de commettre leurs attaques, d'alimenter leurs réseaux et de diffuser leur idéologie via la propagande".

"Nous sommes maintenant dans une phase opérationnelle. Nous allons déposer des outils efficaces, c'est absolument nécessaire", a déclaré le ministre français des Finances, Michel Sapin, dans un entretien à l'AFP.

La mise en oeuvre sera "rapide", a-t-il assuré, dans la foulée du sommet organisé les 26-27 mai à Ise-Shima (centre), alors que la communauté internationale a intensifié son combat dans ce domaine depuis les attentats de Paris de janvier 2015 puis du 13 novembre.

Tout d'abord, "bien échanger entre les organismes de renseignement dans le domaine financier de manière à ce que ce qui se passe dans un pays soit connu du pays d'à côté. Tout particulièrement pour lutter contre les grands mouvements de financement, par exemple du groupe Etat islamique en Syrie ou en Irak", a expliqué le ministre.

Il faut aussi "lutter contre l'anonymat: des cartes prépayées mais anonymes, des mouvements de cash qui permettent anonymement de financer. Il faut des traces", a-t-il ajouté.

Autres actions promises: mieux collaborer dans la mise en oeuvre des sanctions financières, comme le gel de comptes bancaires, et renforcer le Gafi, le Groupe d'action financière sur le blanchiment des capitaux.

- "Reprise inégale" -

Sujet incontournable, le ralentissement économique mondial était dans tous les esprits. "Si l'économie américaine continue de se renforcer, la reprise reste inégale sur le globe et les risques se sont accentués depuis l'an dernier", a relevé le secrétaire au Trésor américain Jacob Lew.

"La croissance a repris, mais pas encore suffisamment et pas avec la certitude que ce soit durable", a confirmé son homologue français.

Aucune réponse coordonnée n'a cependant été apportée, le G7 se bornant à plaider pour l'utilisation "équilibrée" de tous les outils monétaires, budgétaires et structurels, tout en appelant à "ne pas cibler les taux de change" et à "éviter les dévaluations compétitives".

Ce sujet a donné lieu à une passe d'armes feutrée entre les Etats-Unis et le Japon, qui avait récemment menacé d'intervenir pour freiner la hausse du yen.

Le gardien des deniers japonais, Taro Aso, a de nouveau évoqué samedi des mouvements "abrupts, biaisés et spéculatifs" ces derniers temps. Mais selon Washington, le renforcement du yen, même s'il porte un coup aux exportateurs japonais, ne justifie aucunement une intervention sur le marché. "La barre est placée plus haut", a jugé M. Lew.

De son côté, M. Sapin a calmé le jeu en estimant qu'il ne "pouvait pas y avoir" et qu'"il n'y aurait pas" de guerre des monnaies, perspective d'ailleurs "très peu" abordée dans les discussions communes.

Enfin, à l'approche du référendum sur la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, prévu le 23 juin, tous ont parlé d'une même voix pour souligner le danger d'un tel scénario.

A l'heure où "les incertitudes" sont nombreuses, avec les conflits géopolitiques, le terrorisme, l'afflux de réfugiés, "le choc d'une éventuelle sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne complique l'environnement économique mondial", ont insisté les grands argentiers du G7.

Au cours de cette rencontre dans la région de Sendai (nord-est), les avertissements se sont multipliés, de la part du Britannique George Osborne, du Français Michel Sapin ou encore de l'Allemand Wolfgang Schäuble.

Appuyé par les grandes institutions multilatérales (FMI, OCDE), le camp des partisans du maintien de Londres dans l'UE a fait assaut de déclarations alarmistes sur l'impact économique ravageur que pourrait avoir un départ, ce qui enrage les partisans du Brexit (pour "British exit", ou sortie britannique) selon lesquels le Royaume-Uni serait plus prospère sans l'entrave bureaucratique bruxelloise.

Nul doute que Japon, Etats-Unis, France, Allemagne, Royaume-Uni, Italie et Canada renouvelleront à l'occasion du sommet la semaine prochaine leur mise en garde.

AFP le 21/05/2016

Liens : <http://www.boursorama.com/actualites/le-g7-determine-a-combattre-le-financement-du-terrorisme-67ca7d7984e559cad2b99900733afe51>

Le G7 veut « renforcer la lutte contre le financement du terrorisme »

Les grands argentiers du G7-Finances se sont engagés à « renforcer la lutte mondiale contre le financement du terrorisme ».

Ils ont pour cela adopté un plan d'action, publié ce samedi à l'issue d'une réunion de deux jours au Japon.

« Une bonne coopération internationale et l'échange d'informations sont essentiels pour combattre avec efficacité le financement du terrorisme », ont déclaré les ministres des Finances dans ce document.

« Nous sommes maintenant dans une phase opérationnelle. Nous allons déposer des outils efficaces de lutte contre le financement du terrorisme, c'est absolument nécessaire », a déclaré le ministre des Finances, Michel Sapin, dans un entretien. Le groupe État islamique particulièrement visé. Tout d'abord, « bien échanger entre les organismes de renseignement dans le domaine financier de manière à ce que ce qui se passe dans un pays soit connu du pays d'à côté. Tout particulièrement pour lutter contre les grands mouvements de financement, par exemple groupe État islamique en Syrie ou en Irak », a-t-il expliqué.

Sur ce point, « le G7 va s'appuyer sur le travail des organisations internationales compétentes en la matière pour identifier, analyser et évaluer les marges de progression, et avancer des propositions concrètes pour corriger d'éventuelles vulnérabilités », selon les termes du plan d'action.

Les pays du G7 s'engagent aussi à évaluer les mesures de préventions actuelles, à mieux collaborer dans la mise en œuvre des sanctions financières, comme le gel de comptes bancaires, et enfin à renforcer le Gafi, le Groupe d'action financière sur le blanchiment des capitaux pour « relever les défis actuels ».

« Il faut lutter contre l'anonymat: des cartes prépayées mais anonymes, des mouvements de cash qui permettent anonymement de financer. Il faut des traces », a souligné M. Sapin. Banques - Finance - Modifié le 21/05/201

Liens : <http://www.ouest-france.fr/economie/banques-finance/le-g7-veut-renforcer-la-lutte-contre-le-financement-du-terrorisme-4242297>

La lutte contre le terrorisme sera renforcée

Sommet du G7. Réunis au Japon, les grands argentiers du G7 se sont engagés à «intensifier la lutte mondiale contre le financement du terrorisme».

Les ministres des Finances et gouverneurs des banques centrales des sept pays les plus industrialisés, réunis au Japon, ont décidé de muscler leur offensive contre le financement du terrorisme. Ils ont annoncé un plan d'action qui sera entériné lors du sommet des chefs d'Etat et de gouvernement la semaine prochaine.

Les débats ont aussi été occupés par le brûlant sujet du Brexit, «un choc» qui fragiliserait une croissance déjà poussive, tandis que le Japon, qui avait récemment ravivé le spectre d'une «guerre des monnaies», était rappelé à l'ordre.

Dans un document final, les grands argentiers du G7 ont réaffirmé leur «engagement à contrer le financement du terrorisme, qui fournit aux terroristes les moyens de commettre leurs attaques, d'alimenter leurs réseaux et de diffuser leur idéologie via la propagande».

Nécessité absolue

«Nous sommes maintenant dans une phase opérationnelle. Nous allons déposer des outils efficaces de lutte contre le financement du terrorisme, c'est absolument nécessaire», a déclaré le ministre français des Finances, Michel Sapin, dans un entretien à l'AFP.

La mise en oeuvre sera «rapide», a-t-il assuré, dans la foulée du sommet organisé les 26-27 mai à Ise-Shima, alors que la communauté internationale a intensifié son

combat dans ce domaine depuis les attentats de Paris de janvier 2015 puis du 13 novembre.

Tout d'abord, «bien échanger entre les organismes de renseignements dans le domaine financier de manière à ce que ce qui se passe dans un pays soit connu du pays d'à côté. Tout particulièrement pour lutter contre les grands mouvements de financement, par exemple du groupe Etat islamique en Syrie ou en Irak», a expliqué le ministre.

Il faut aussi «lutter contre l'anonymat: des cartes prépayées mais anonymes, des mouvements de cash qui permettent anonymement de financer. Il faut des traces», a-t-il ajouté. Autres actions promises: mieux collaborer dans la mise en oeuvre des sanctions financières, comme le gel de comptes bancaires, et renforcer le Gafi, le Groupe d'action financière sur le blanchiment des capitaux.

Pression sur le Japon

Sujet incontournable, le ralentissement économique mondial était dans tous les esprits, avec la volonté réaffirmée d'utiliser «tous les outils» monétaires, budgétaires et structurels à leur disposition et de «ne pas cibler les taux de change».

Les pays du G7 ont réitéré leur promesse «d'éviter les dévaluations compétitives». Sur ce sujet, le secrétaire au Trésor américain Jacob Lew a accentué la pression sur le Japon, qui avait récemment menacé d'intervenir pour freiner la hausse du yen.

Le gardien des deniers japonais, Taro Aso, a dit à plusieurs reprises qu'il n'hésiterait pas à agir en cas de mouvements jugés «biaisés» dans une optique purement spéculative. Mais selon Washington, le renforcement récent du yen, même s'il porte un coup aux exportateurs japonais, ne justifie aucunement une intervention sur le marché.

Tous contre le Brexit

Enfin, à l'approche du référendum sur la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, prévu le 23 juin, tous ont parlé d'une même voix pour souligner le danger d'un tel scénario.

A l'heure où «les incertitudes» sont nombreuses, avec les conflits géopolitiques, le terrorisme, l'afflux de réfugiés, «le choc d'une éventuelle sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne complique l'environnement économique mondial», ont insisté les grands argentiers du G7.

Les avertissements se sont multipliés, de la part du Britannique George Osborne, du Français Michel Sapin ou encore de l'Allemand Wolfgang Schäuble. Nul doute que Japon, Etats-Unis, France, Allemagne, Royaume-Uni, Italie et Canada renouvelleront à l'occasion du sommet la semaine prochaine leur mise en garde. 21.05.2016

Liens : <http://www.lematin.ch/news/standard/renforcer-lutte-terrorisme/story/31236134>

Le G7 veut mieux lutter contre le terrorisme

Sendai, Japon | Les grands argentiers du G7, réunis au Japon, ont décidé de muscler leur offensive contre le financement du terrorisme, via un plan d'action qui sera entériné lors du sommet des chefs d'État et de gouvernement la semaine prochaine.

Les débats ont aussi été occupés par le brûlant sujet du Brexit, «un choc» qui fragiliserait une croissance déjà poussive, tandis que le Japon, qui avait récemment ravivé le spectre d'une «guerre des monnaies», était rappelé à l'ordre.

Dans un document final, les ministres des Finances et gouverneurs des banques centrales des sept pays les plus industrialisés ont réaffirmé leur «engagement à contrer le financement du terrorisme, qui fournit aux terroristes les moyens de commettre

leurs attaques, d'alimenter leurs réseaux et de diffuser leur idéologie via la propagande».

Outils

«Nous sommes maintenant dans une phase opérationnelle. Nous allons déposer des outils efficaces, c'est absolument nécessaire», a déclaré le ministre français des Finances, Michel Sapin.

Tout d'abord, «bien échanger entre les organismes de renseignement dans le domaine financier de manière à ce que ce qui se passe dans un pays soit connu du pays d'à côté. Tout particulièrement pour lutter contre les grands mouvements de financement, par exemple du groupe État islamique en Syrie ou en Irak», a expliqué le ministre.

Il faut aussi «lutter contre l'anonymat: des cartes prépayées mais anonymes, des mouvements de cash qui permettent anonymement de financer. Il faut des traces», a-t-il ajouté.

Autres actions promises: mieux collaborer dans la mise en œuvre des sanctions financières, comme le gel de comptes bancaires, et renforcer le Gafi, le Groupe d'action financière sur le blanchiment des capitaux.

22 mai 2016

Liens : <http://www.journaldemontreal.com/2016/05/22/le-g7-veut-mieux-lutter-contre-le-terrorisme>

Les grands argentiers réunis avant le sommet du G7

Les grands argentiers du G7, réunis au Japon, ont décidé de muscler leur offensive contre le financement du terrorisme et présenté un plan d'action.

C'est le Japon qui accueillait la réunion des ministres des Finances des sept plus grandes puissances ces deux derniers jours.

Si les débats ont été orientés vers le financement du terrorisme et les outils qui peuvent le freiner, il s'est aussi agi du brûlant Brexit, « *un choc* » qui fragiliserait une croissance déjà poussive, estiment les spécialistes tandis que le Japon par la voix du gardien de ses deniers, Taro Aso, qui avait récemment ravivé le spectre d'une « *guerre des monnaies* », était rappelé à l'ordre.

" Le choc d'une éventuelle sortie "

Dans un document final, les ministres des Finances et gouverneurs des banques centrales des sept pays les plus industrialisés ont réaffirmé leur « *engagement à contrer le financement du terrorisme, qui fournit aux terroristes les moyens de commettre leurs attaques, d'alimenter leurs réseaux et de diffuser leur idéologie via la propagande. Nous sommes maintenant dans une phase opérationnelle. Nous allons déposer des outils efficaces, c'est absolument nécessaire* », a déclaré le ministre français des Finances, Michel Sapin.

La mise en œuvre sera « *rapide* », a-t-il assuré, dans la foulée du sommet organisé les 26 et 27 mai à Ise-Shima (centre du Japon). Tout d'abord, « *bien échanger entre les organismes de renseignement dans le domaine financier de manière à ce que ce qui se passe dans un pays soit connu du pays d'à côté. Tout particulièrement pour lutter contre les grands mouvements de financement, par exemple du groupe État islamique en Syrie ou en Irak* », a expliqué le ministre. « *Il faut aussi lutter contre l'anonymat : des cartes prépayées mais anonymes, des mouvements de cash qui permettent anonymement de financer. Il faut des traces.* »

Autres actions promises : mieux collaborer dans la mise en œuvre des sanctions financières, comme le gel de comptes bancaires, et renforcer le Gafi, le Groupe d'action financière sur le blanchiment des capitaux.

A l'heure où « *les incertitudes* » sont nombreuses, avec les conflits géopolitiques, le terrorisme, l'afflux de réfugiés, « *le choc d'une éventuelle sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne complique l'environnement économique mondial* », ont insisté les grands argentiers du G7.

Appuyé par les grandes institutions multilatérales (FMI, OCDE), le camp des partisans du maintien de Londres dans l'UE a fait assaut de déclarations alarmistes sur l'impact économique ravageur que pourrait avoir un départ, ce qui enrage les partisans du Brexit (pour *British exit*, ou sortie britannique) selon lesquels le Royaume-Uni serait plus prospère sans l'entrave bureaucratique bruxelloise.

Nul doute que Japon, États-Unis, France, Allemagne, Royaume-Uni, Italie et Canada renouvelleront leur mise en garde à l'occasion du sommet la semaine prochaine.

Liens : <http://www.lanouvellerepublique.fr/France-Monde/Actualite/24-Heures/n/Contenus/Articles/2016/05/22/Les-grands-argentiers-reunis-avant-le-sommet-du-G7-2723172>

Sommet anti-corruption : Londres sur le grill, la France pour la transparence contre l'argent sale

Jeudi dernier, une cinquantaine d'États se sont réunis à Londres afin de renforcer leur coopération pour lutter contre la corruption et le blanchiment d'argent sale qui financent le terrorisme. L'occasion pour le ministre des Finances et des Comptes publics, Michel Sapin de présenter son plan d'action pour la France. Outre-Manche, le gouvernement sous pression s'engage à faire le ménage dans ses paradis fiscaux.

L'an dernier, lorsque David Cameron a décidé d'organiser un sommet anti-corruption à Londres, il n'avait certainement pas prévu que le Royaume-Uni serait pointé du doigt par l'opinion internationale. C'était aussi sans compter les révélations des "Panama papers" à propos du rôle non négligeable des paradis fiscaux sous souveraineté britannique dans le blanchiment de l'argent douteux, responsable, notamment, du financement du terrorisme. Ainsi plus de la moitié des 214.000 entreprises représentées par le cabinet juridique panaméen Mossack Fonseca sont-elles domiciliées dans les îles Vierges britanniques. Quant au Premier ministre britannique, il a lui-même été éclaboussé dans le scandale, les "Panama papers" révélant qu'il avait détenu une participation dans le fonds offshore domicilié aux Bahamas de son père.

Un registre des "véritables propriétaires" immobiliers outre-Manche. Lors de la Conférence de Londres qui a eu lieu jeudi dernier, le 12 mai, les territoires d'outre-mer et dépendances de la Couronne ont été largement pointés du doigt, poussant le Premier ministre britannique dans ses retranchements. Du coup, David Cameron a annoncé la mise en place d'un registre des "véritables propriétaires" des biens immobiliers au Royaume-Uni. Une décision qui permettra aux autorités fiscales de connaître l'identité des personnes cachées derrière les sociétés offshore étant propriétaires de 100.000 logements outre-Manche, dont 44.000 à Londres, pour une valeur de plus de 120 milliards de livres. « *Le nouveau registre pour les entreprises étrangères signifiera que les individus et les pays corrompus ne seront plus en mesure de faire transiter, de blanchir et de cacher de l'argent sale à travers le marché immobilier londonien* », a affirmé le locataire de Downing Street.

Côté français, c'est l'occasion de faire bonne figure. Ainsi le ministre des Finances et des Comptes publics, Michel Sapin, a-t-il annoncé une mesure similaire. En précisant qu'elle concernerait non seulement les trusts, mais aussi les sociétés. Point fort, le registre français sera public. *« La France souhaite voir appliquer les normes les plus avancées en matière de registres centraux des bénéficiaires effectifs, couvrant les sociétés et tous les types d'entités ou de constructions juridiques, notamment les trusts. La France mettra en place dès que possible les registres des bénéficiaires effectifs pour les personnes morales ainsi que les trusts qui seront rendus accessibles au public, a déclaré le ministre français dans son discours durant la conférence. Cela garantira que les informations sur les bénéficiaires effectifs des sociétés, trusts, fondations, sociétés-écrans et autres entités ou constructions juridiques sont pleinement accessibles aux administrations fiscales, aux autorités de poursuite pénale et aux cellules de renseignement financier de chacun de ses partenaires. »* Qui plus est, un décret instituant un tel registre a été publié mercredi en France. Il doit regrouper *« 16.000 entités aujourd'hui en France dont le public ne connaît pas les propriétaires ou les bénéficiaires. »*

Quarante pays se sont engagés. Quarante pays, dont la France, soit 11 de plus qu'auparavant mais avec pour principal manquant à l'appel les Etats-Unis, se sont engagés par ailleurs à mutualiser leurs informations sur les bénéficiaires effectifs des sociétés-écrans. Parmi eux, plusieurs territoires sous souveraineté britannique ont montré patte blanche : l'île de Man, Jersey, Gibraltar, Monserrat, Anguilla, les Bermudes et les îles Caïman.

Absence notable des îles-Vierges. Reste que le gouvernement des îles Vierges britanniques qui abritent plus de la moitié des 214.000 entreprises représentées par le cabinet panaméen Mossack Fonseca, n'était pas présent à la conférence. Révélant ainsi la complaisance du Royaume-Unis envers ses territoires d'outre-mer les plus douteux. Inutile de dire que cette absence n'est pas passée inaperçue. Surtout aux yeux des ONG, notamment Global Witness, qui étaient présentes à l'occasion du sommet et qui ont, en outre, insisté sur le fait que David Cameron avait tout à fait les moyens d'imposer ces mesures sur les territoires les plus concernés. De son côté, Michel Sapin a exhorté le Premier ministre britannique à aller *« jusqu'au bout de cette démarche »*, en tenant compte non seulement des sociétés mais aussi des trusts qui peuvent *« faire écran »* dans les montages financiers complexes qui sont mis en place pour dissimuler l'argent sale.

« Ce sommet se situe à un moment clef et nous avons là l'occasion de démontrer notre engagement collectif pour promouvoir une nouvelle ère de transparence. Pour lutter efficacement contre la corruption internationale, il faut "exposer" la corruption, il faut "exposer" les flux financiers qui cherchent à se cacher. Cela ne peut pas se faire sans une volonté forte de coopération internationale. Les révélations des "Panama papers" démontrent une nouvelle fois à quel point il est nécessaire que les Etats les plus volontaires ouvrent la voie [...] », a insisté le ministre français des Finances et des Comptes publics, non sans une certaine solennité appuyée.

Le Nigeria et l'Afghanistan étaient présents. Autre fait qui a suscité la polémique mais aussi les sarcasmes, David Cameron s'est fendu d'une gaffe diplomatique deux jours avant le sommet, en qualifiant le Nigeria et l'Afghanistan de pays *« extraordinairement corrompus »*. Il a rectifié le tir le lendemain en soulignant que leurs présidents *« avaient accomplis des efforts remarquables »*. D'autant que ces deux pays ont tenu à être présents durant la conférence afin de prouver leur bonne foi à la communauté internationale. Notons aussi la présence de la directrice générale du FMI, Christine Lagarde, ainsi que de nombreuses ONG. Enfin, le sommet s'est

terminé sur la promesse de la création d'un centre international de coordination de la lutte contre la corruption. De plus, un forum se réunira régulièrement afin de tenter de récupérer les actifs volés. Avec, pour première cible, les actifs nigériens, ukrainiens, sri-lankais et tunisiens à l'occasion du premier forum qui se tiendra l'an prochain aux Etats-Unis. 18-05-2016

Liens :

http://www.expoprotection.com/site/FR/L_actu_des_risques_malveillance_incendie/Zoom_article,I1602,Zoom-5f90b70e3079fbb28aff1e579aa902a0.htm

Lutte logicielle contre le blanchiment d'argent dans les banques françaises

Un chantier de plus pour les établissements hexagonaux. Les banques françaises devraient bientôt se doter de progiciels d'analyse comportementale afin de détecter les opérations illicites.

Trafic de drogue, proxénétisme... Les réseaux terroristes et mafieux blanchiraient, dans le monde, environ 1000 milliards de dollars tous les ans par le jeu des mouvements bancaires. Depuis le 11 septembre 2001 et, surtout, la mise en examen, début 2002, de Daniel Bouton, PDG de la Société Générale, dans une affaire de trafic de chèques entre la France et Israël, les banques sont de plus en plus enclines à se doter de systèmes automatisés de détection d'opérations suspectes. En France, si un certain nombre de dispositifs nationaux et européens font obligation aux établissements d'identifier et de geler les fonds douteux, aucun texte ne les contraint encore ?" à la différence de la Suisse ?" à s'équiper de tels outils. Toutefois, assure Marie-Agnès Nicolet, associée au cabinet Audisoft Consultants, ' pour remplir l'obligation prévue par le Comité de la réglementation bancaire, il n'est plus possible, pour une banque à réseau traitant des milliers de transactions par l'intermédiaire de dizaines d'applicatifs différents, d'assurer une surveillance manuelle de ces opérations. '

Définir des seuils d'alerte pour chaque transaction

Directeur solutions et conseil confirme que ' la plupart des acteurs se sont déjà dotés de solutions de filtrage '. Dans cette première étape, il s'agit de rapprocher les données clients et les transactions des listes noires internes ou fournies par les autorités ?" Ofac, Gafi, *Journal officiel*. Ce rôle de filtre est assuré par des développements internes ou des progiciels du marché. L'étape suivante consiste à se doter de progiciels d'analyse comportementale. Ces solutions balayent l'ensemble des données relatives aux clients et aux comptes, puis les comparent à un historique de fonctionnement. Des seuils d'alerte peuvent être définis en fonction de la provenance et de la destination de certaines transactions, de leur nature ?" apport disproportionné d'espèces, réveil d'un compte dormant, etc. ?" ou de leur montant.

Un projet à fort impact organisationnel

Plus structurant que le filtrage, ce type de projet dure environ huit mois et exige de lever un certain nombre d'obstacles. Financiers, tout d'abord. Laurent Malpeli évalue ainsi le ticket d'entrée ?" licence, intégration, coûts d'infrastructure ?" à 1 million d'euros. Technique, ensuite. ' En amont du projet, un chantier primordial porte sur l'identification des données nécessaires, puis sur l'élaboration des différents scénarios d'alimentation et de rapatriement (ETL, EAI). ' Organisationnel, enfin. Au-delà de la culture du risque à propager en interne, des circuits de *workflow* doivent assurer la coordination entre les services spécialisés chargés de la lutte antiblanchiment en *back*

office et les chargés de comptes en agence. Ces derniers sont ' les mieux à même de juger de la cohérence de certaines opérations par rapport au profil de leurs clients ', juge Marie-Agnès Nicolet. Dans les *starting-blocks*, les grandes banques françaises devraient franchir le pas en 2004 et 2005. ' Les décisions seront prises durant le premier semestre, pour un démarrage en juin ou septembre ', assure Laurent Malpeli. En avance, la Caisse nationale des Caisses d'épargne était déjà en phase d'implémentation en début d'année.

Liens : <http://www.01net.com/actualites/lutte-logicielle-contre-le-blanchiment-dargent-dans-les-banques-francaises-238064.html>

Tracfin appelle les conseillers financiers à plus de vigilance contre le blanchiment

La seconde partie du [rapport annuel 2012 de Tracfin](#) (p.52 à 130) est consacrée aux relations de Tracfin avec les professionnels soumis à une obligation de vigilance dans l'exercice de leur activité. Vous y lirez des statistiques sur les déclarations de soupçons par type d'activité, avec et des fiches pratiques pour différents types de professionnels, rappelant les risques auxquels ils sont exposés en matière de blanchiment, leurs obligations réglementaires de vigilance et déclaration de soupçons, ainsi que des observations et conseils pour améliorer leur contribution à la lutte anti-blanchiment.

– La fiche n°5 (p.63 du PDF) est ainsi consacrée aux professionnels des marchés financiers. Tracfin s'y inquiète de leur situation face aux risques de blanchiment : « *Ces professionnels sont les entreprises d'investissement, les conseillers en investissement financier et les sociétés de gestion de portefeuille. Sources de financement et d'investissement, les marchés financiers sont susceptibles de constituer un vecteur privilégié de blanchiment de capitaux. En effet, la diversité des produits et des modes de négociation, la vitesse des transactions, leur nombre, leur montant rendent ce secteur potentiellement vulnérable.* », soulignant plus loin que leur « *participation au dispositif de lutte anti-blanchiment apparaît comme faible au regard de l'activité économique de ces professionnels.* »

– Tracfin « *est, par ailleurs, amené à conduire des enquêtes de plus en plus nombreuses sur des escroqueries montées autour de produits financiers proposés en général par le biais de sites internet, avec des taux de rentabilité prétendument exceptionnels. Simples abus de confiance ou véritables pyramides de Ponzi, ces montages témoignent de la grande crédulité des particuliers dans une période de crise financière où la confiance dans les établissements bancaires traditionnels a pu s'émousser. Ils interrogent aussi sur la vigilance des conseillers en investissement financier sollicités comme intermédiaires et plus largement sur le contrôle d'une profession très souvent pratiquée par de « faux conseillers ».*»

– On pense notamment au phénoménal attrape-nigaud (de plusieurs millions d'euros) monté par un expert en mystification vendant des pseudo-placements en autographes antiques et autres vieux papiers de collection, à la rentabilité parfaitement illusoire.

– Les commentaires de Tracfin ont été salués par une réaction du président de l'association de conseillers en investissements financiers, La Compagnie des CGPI, Jean-Pierre Rondeau. En résumé selon lui : OUI, les conseillers en gestion de patrimoine sont effectivement sollicités par les pires escrocs pour soutirer de l'argent à leurs clients contre de belles commissions. NON, les conseillers honnêtes et

compétents n'entrent pas dans ces combines et connaissent assez bien leurs clients pour identifier les risques de blanchiments liés à leurs activités.

Liens : <https://deontofi.com/tracfin-appelle-les-conseillers-financiers-a-plus-de-vigilance-contre-le-blanchiment/>

Usurpation d'identité : Tracfin ciblée par des fraudeurs

La cellule anti-blanchiment du ministère des Finances, Tracfin, alerte sur des cas d'utilisation frauduleuse de son identité dans le cadre de campagnes de phishing destinées à subtiliser des données sensibles aux professionnels déclarants.

Cette fraude en cours a été détectée par des déclarants, sollicités par téléphone et par mail par des pirates se faisant passer pour des employés de Tracfin. Cette cellule de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme recueille en effet les déclarations d'un certain nombre de professionnels (banquiers, assureurs, comptables, notaires, etc.) susceptibles de repérer des flux financiers atypiques. En 2013, Tracfin a traité environ [200 déclarations de soupçons par jour](#), en moyenne.

Dans sa communication publiée sur le site du ministère de l'Economie, Tracfin invite les déclarants, en cas de doute, à vérifier les points suivants :

- En cas de doute sur un correspondant dont le contact a été établi par téléphone : appelez le standard du Tracfin dont le numéro est accessible sur son site www.economie.gouv.fr/tracfin ;
- En cas de correspondance par courrier électronique, vérifiez que l'adresse de votre correspondant est dotée du suffixe « @finances.gouv.fr ».

Tracfin n'est pas la seule institution à être ciblée par les pirates informatiques. Ces derniers mois, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), l'Autorité des marchés financiers (l'AMF) et la Banque de France ont émis des alertes comparables.

Liens : <http://www.cbanque.com/actu/52958/usurpation-identite-tracfin-ciblee-par-des-fraudeurs>

Le gouvernement réforme les bons de caisse

Prévue par la loi Macron (art. 168), l'ordonnance relative aux bons de caisse a été publiée. Le texte modernise le cadre juridique de ce type de placement et vise à développer sa diffusion par le biais du financement participatif (crowdfunding). A cet effet, l'ordonnance crée une nouvelle catégorie de bons de caisse, les « minibons », qui pourront, contrairement aux autres bons de caisse, être proposés sur les plateformes de financement participatif.

Autre nouveauté majeure de la réforme : les bons de caisse ne pourront plus être anonymes. L'objectif poursuivi par le gouvernement est d'éviter toute utilisation des bons de caisses à des fins de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme.

Pour l'essentiel de son contenu, l'ordonnance entrera en application au 1^{er} octobre 2016 (Ordonnance 2016-520 du 28-4-2016 : JO du 29). 11/05/2016

Liens : <http://www.eff.fr/actualites/patrimoine/placements-immobiliers/details.html?ref=ui-64720981-69f8-42e4-9bc6-8cb52b220108>

La chasse au cash est lancée

Pour lutter contre la fraude et le financement du terrorisme, mais aussi dans l'intérêt des banques, le gouvernement multiplie les mesures destinées à nous faire abandonner pièces et billets.

« Il y a quinze ans, nous n'avions même pas de terminal de paiement », se souvient Jean-Louis Chapuis, boulanger à Brives-Charensac en Haute-Loire et responsable national de sa fédération professionnelle. « Ce ne serait plus possible aujourd'hui, on perdrait nos clients. »

Hypers : 60 % par carte

La tendance est là, observable dans notre vie quotidienne : le paiement en cash, en pièces et billets, perd du terrain devant les paiements « dématérialisés », et d'abord les cartes de crédit. Plus le montant de l'achat est élevé, moins il y a de chances qu'il soit réglé en cash.

Il y a ainsi davantage de cash dans les magasins de proximité, où le « ticket » moyen est de 10-20 €, que dans les hypermarchés, avec un ticket à 60 €. Déjà plus de la moitié (60 %) des encaissements en hyper sont en cartes de crédit tandis que la part du chèque s'écroule (10 %), et que le liquide est autour de 30 %. À noter la lente montée du paiement sans contact, qui représente déjà 3 % des encaissements en carte.

« Limiter les transactions anonymes »

Cette tendance est d'autant plus forte que le gouvernement l'encourage. Il a même lancé une « stratégie » en ce sens, avec l'organisation l'année dernière des « Assises des moyens de paiement ». Pourquoi ? Parce que c'est l'intérêt du système bancaire, mais pas seulement : un paiement en cash est anonyme, quand les moyens de paiement dématérialisés sont traçables. Et il « faut limiter la part des transactions anonymes dans l'économie, qui peuvent correspondre à des actions de fraude, de blanchiment voire de financement du terrorisme », expliquait le ministre des Finances Michel Sapin, annonçant l'année dernière une nouvelle interdiction : du cash pour un montant supérieur à 1 000 €, au lieu de 3 000 € auparavant.

Le 500 € menacé

Car les mesures se multiplient. Cette année, il ne sera plus possible de payer en billets son impôt sur le revenu, s'il est supérieur à 10 000 €. C'est encore élevé, mais la barre tombera à 300 € en 2019. Pour lutter contre les valises de grosses coupures, la zone euro réfléchit à interdire le billet de 500 € – mais il faudra affronter les Allemands, gros utilisateurs. Notons encore la réduction envisagée de la durée de validité des chèques (d'un an à six mois), et les discussions avec les banques afin de faciliter l'usage des cartes sur les petites sommes (lire ci-contre).

Les esprits frondeurs pourront s'interroger : gouvernements et banquiers ont-ils le droit de nous priver peu à peu de cash ? Question gratuite. Comme le faisait délicatement remarquer le Dabe (Jean Gabin) dans Le Cave : « Pauvre con ! Le droit !... Mais dis-toi bien qu'en matière de monnaie, les États ont tous les droits et les particuliers, aucun ! » 25/04/2016.

Liens : <http://www.lalsace.fr/actualite/2016/04/25/la-chasse-au-cash-est-lancee>

Est de l'Ile-de-France : les prises des douanes battent tous les records

Torcy, début 2016. Lors d'un contrôle routier, la brigade de Marne-la-Vallée a découvert 1,98 M€ en billets de banque répartis dans un chauffe-eau et un sèche-linge. (Douanes de Paris-Est.)

La lutte contre la fraude et les trafics illicites, même si elle n'est pas le seul axe de travail (voir notre encadré) est assurément le volet le plus spectaculaire de l'activité des douaniers. Au cours de l'année 2015, les services de la direction régionale de [Paris-Est](#) compétents en Seine-et-[Marne](#), Val-de-Marne et Seine-Saint-Denis ont notablement augmenté la quantité de marchandise saisie par rapport à 2014.

Pour Nicole Monville, chef de pôle d'action économique à la direction de Paris-Est, « ce n'est pas le nombre de prises qui augmente, mais plutôt la quantité de marchandise saisie à chaque prise. » Elle voit dans cette montée exponentielle des chiffres, « la preuve que les délits de contrebande et de trafic s'accroissent, notamment avec le tabac et l'utilisation très prisée du narguilé. »

En matière de stupéfiants, par exemple, avec 798 infractions constatées (+ 36 %) et près de 85 kg de produits saisis, les douanes confirment la lutte contre le trafic de stupéfiants comme priorité nationale. Mais la chasse au tabac et aux cigarettes vendus de manière illicite figure aussi parmi ses priorités. Elle a permis de saisir 2 t (+ 47 %) de produits. Côté contrefaçon, avec 688 572 articles (+ 33 %), les brigades battent également leur record de 2014. Par ailleurs, si on le sait beaucoup moins, les douanes, c'est aussi la lutte contre les trafics illicites de capitaux : blanchiment d'argent, financement du terrorisme et fraude fiscale. Ainsi, en 2015, à Paris-Est, plus de 2 M€ ont été saisis.

En début d'année, lors d'un contrôle routier, la brigade de Marne-la-Vallée découvre 1,98 M€ en billets de banque répartis dans un chauffe-eau et un sèche-linge. (Douanes de Paris-Est.)

Près de 66 kg de cannabis dans une voiture. Le 2 avril, lors d'un contrôle routier, une fois encore c'est la brigade de Marne-la-Vallée qui trouve 65,9 kg de résine de cannabis dans un véhicule. Dans les mêmes moments, cette dernière intercepte encore 2 kg d'ecstasy.

Deux pythons royaux en balade. Les douaniers tombent parfois sur des « marchandises » on ne peut plus exotiques, telle cette mise au jour de deux pythons royaux, par la brigade de Rungis, lors d'un contrôle routier dans le Val-de-Marne. Ces animaux qui relèvent de la convention de Washington sont de ce fait classés espèce protégée.

Ces deux pythons royaux ont été découverts par la brigade de Rungis lors d'un contrôle routier dans le Val-de-Marne. (Douanes de Paris-Est.)

5 000 armes de catégorie D. Entre juin et juillet, la brigade d'Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis) a saisi plus de 5 000 armes de catégorie D, pour la plupart d'entre elles au siège d'une société d'Aubervilliers : cela allait du couteau papillon jusqu'aux bombes lacrymogènes, en passant par des bâtons télescopiques.

832 pièces de monnaie ancienne pour 130 000 €. La brigade de Melun-Sénart a mis la main à Fontainebleau, lors d'un contrôle routier, sur 832 pièces de monnaie ancienne en or, argent, bronze et cuivre et 42 autres objets assimilés à des biens

culturels comme des parures, objets décoratifs et armement. La valeur du stock est évaluée entre 73 000 € et 130 000 €.

5 647 pièges à cafards et à rats contrefaits. Toujours au siège d'une société d'Aubervilliers (Seine-Saint-Denis), les douaniers ont mis au jour 5 647 pièges à cafards et à rats de contrefaçon présentant des risques sanitaires pour le consommateur. 01 Mai 2016,

Liens : <http://www.leparisien.fr/torcy-77200/est-de-l-ile-de-france-les-prises-des-douanes-battent-tous-les-records-01-05-2016-5758027.php>

Ex-prof de maths, avocats, retraités... la drôle d'équipe de fraudeurs à la TVA marseillais

Une équipe marseillaise se serait taillé la part du lion du « *pactole* » de la fraude à la TVA des quotas carbone, estimé à 1,6 milliard d'euros. Vingt et une personnes – onze sont écrouées – ont été mises en examen entre 2013 et ces dernières semaines pour escroquerie, blanchiment en bande organisée et association de malfaiteurs, soupçonnées d'avoir détourné et blanchi 385 millions d'euros de TVA. La fraude aux quotas carbone la plus importante, selon le Service national de douane judiciaire (SNDJ), qui conduit ce type d'enquêtes. Pas besoin d'être un génie pour y parvenir, estime un acteur du dossier au détour d'une écoute téléphonique : « *C'est comme s'il suffisait de rentrer dans une banque sans gardien et de voler des sacs d'argent.* »

Investisseurs, gérants de paille, avocats, comptables, traders, courtiers et donneurs d'ordre composent cette équipe marseillaise qui serait dirigée par Christiane Melgrani, 57 ans. Cette ancienne professeure de maths diplômée en informatique s'en défend, mais elle passe pour la grande prêtresse de l'escroquerie. Les enquêteurs l'ont baptisée « *la marraine du Panier* », du nom du quartier qui surplombe le Vieux-Port où elle vit, en raison aussi d'accointances suspectées avec le milieu corso-marseillais et d'une condamnation, en 2002, à trois ans de prison pour trafic de stupéfiants.

Gérants de paille

Enquêtant sur un renseignement de Tracfin, la cellule française de lutte contre le blanchiment de capitaux, au sujet de deux sociétés des Bouches-du-Rhône très actives sur le marché du négoce des droits à polluer, le SNDJ découvre, en 2009, qu'Energie Groupe et RIDC, malgré un chiffre d'affaires tournant chacune autour de 1 milliard d'euros, sont dirigées par des gérants de paille, retraités désargentés – l'un d'eux a passé vingt ans derrière les barreaux –, tous proches de Christiane Melgrani. A l'époque, celle-ci est impliquée dans des affaires judiciaires de fraude à la TVA sur la téléphonie, qui lui vaudront trois ans d'emprisonnement en 2014.

Incarcéré à Monaco depuis le 4 avril dans l'attente de son extradition, Gérard « Gad » Chetrit, qui vivait entre la Principauté, Londres et Israël, et un autre Marseillais, surnommé « Extrême Onction », ayant réalisé son alyah en Israël, formeraient avec elle le trio organisateur de la fraude.

Lire aussi : Les quotas de carbone, un « casse » facile mais dangereux

Dans un entrelacs de comptes bancaires ouverts en Europe et dans les paradis fiscaux, on retrouve encore des proches de M^{me} Melgrani. Ainsi, son amie, ancienne patronne de bars marseillais, a ouvert des comptes à Hongkong, carrefour du circuit présumé de blanchiment. Une femme au verbe haut qui, en confrontation dans le bureau de la juge d'instruction, menace son contradicteur : « *Tu vas prendre un coup de chaise !* »

Les enquêteurs ont « *tracé* » l'argent de la fraude, décaissé en espèces ou injecté dans des projets immobiliers à Beverly Hills, à Los Angeles, appartements vite revendus

avant qu'une partie de l'argent ne revienne à Marseille. Dans ce circuit, un avocat marseillais, Arié Goueta, 39 ans, ex-conseil de M^{me} Melgrani, aurait joué un rôle-clé. Selon la juge, il apparaît à la création des sociétés destinées à commettre les escroqueries, puis à la création de celles destinées à blanchir. « *J'ai été manipulé, tout a eu lieu sans que j'en ai eu connaissance et conscience* », assure l'avocat incarcéré le 17 décembre 2015 avant d'être libéré un mois et demi plus tard.

Avant son incarcération, début avril, Christiane Melgrani s'était crue à l'abri des investigations en utilisant une ligne téléphonique anglaise. Las, les enquêteurs ont suivi en direct les tentatives visant à ralentir les commissions rogatoires internationales et à coordonner les lignes de défense des mis en cause. Ils ont aussi pisté de rocambolesques remises de valises de billets. Le 25 février, Gérard Chetrit fait remettre à Christiane Melgrani un million d'euros « *en violets* » – coupures de 500 euros. Dans un restaurant parisien, les émissaires de celle-ci – des « *gens de mon île natale* » (la Corse) – doivent retrouver un commerçant de Djerba, attablé devant un coca « *porteur d'une barbiche et d'une kippa* ». Le mot de passe est arrêté pour la remise des fonds : « *On vient pour Tel-Aviv.* »

En dépit de la saisie par le SNDJ d'un yacht d'une valeur de 8 millions d'euros, de voitures de luxe, de 400 000 euros en espèces et d'une douzaine de montres de marque, l'essentiel du « *butin* » n'a pas été récupéré. 30.04.2016

Liens : http://www.lemonde.fr/police-justice/article/2016/04/30/ex-prof-de-maths-avocats-retraites-la-folle-equipe-de-fraudeurs-a-la-tva-marseillais_4911408_1653578.html

Renseignement financier et lutte contre le blanchiment sont-ils l'avenir de la guerre contre le terrorisme ?

Tracfin est l'agence française de renseignement financier et de lutte contre le blanchiment. Elle est liée au ministère de l'Economie et des Finances et collabore étroitement avec ses homologues étrangers.

Les révélations sur la fortune supposée de Daesh – dont les revenus tirés du pétrole syrien représenteraient environ 1,5 millions de dollars par jour – ont relancé le débat sur le financement des groupes terroristes et les circuits de blanchiment internationaux. Si les puissances occidentales se sont dotées d'un arsenal législatif et institutionnel pour combattre ces financements occultes, force est de constater que les groupes terroristes continuent de trouver des accès au « nerf de la guerre » pour alimenter leurs activités, au nez et à la barbe des régulateurs. Mais dans une économie financière mondialisée, l'assèchement des circuits de blanchiment internationaux est-il possible ? Le démantèlement de ces réseaux à l'échelle mondiale pourrait constituer un élément clef de la guerre contre le terrorisme du XXI^{ème} siècle.

Selon l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime, le blanchiment d'argent concernerait des sommes voisines de 1600 milliards de dollars par an, soit 2,7% du PIB mondial en 2009. La totalité de cet argent ne va pas alimenter uniquement les organisations terroristes internationales mais aussi des réseaux mafieux et criminels non classés comme tels par la communauté internationale. Cette pratique est ancienne et a donné lieu à de retentissants scandales impliquant des acteurs financiers de premier plan : ce fut le cas de Banco Ambrosiano, une banque liée au Vatican, accusée de blanchir l'argent des Contras du Nicaragua et du syndicat

polonais Solidarnosc jusqu'à sa faillite en 1982, de la chambre de compensation Clearstream, ou encore de nombreuses banques pakistanaises chargées de faire parvenir l' « impôt islamique » collecté à travers le monde aux combattants talibans. Plus récemment, des organisations comme Boko Haram au Nigeria, les FARC en Colombie ou l'Etat Islamique et Al Qaeda au Moyen-Orient ont bénéficié de ces réseaux mondiaux qui s'appuient sur des complicités locales et un archipel mondial de paradis fiscaux bien intégrés.

Devant le phénomène de mondialisation du crime organisé – qui est avant tout financière – les gouvernements et institutions internationales ont pris des mesures pour « lutter à la source » contre le terrorisme.

Au niveau national, cela s'est traduit par la création d'agences étatiques comme Tracfin (Traitement du Renseignement et Action contre les Circuits Financiers clandestins) en France, liée au Ministère de l'Economie, ou encore l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) aux Etats-Unis. Au niveau international, la coopération entre ces agences et le partage d'information a été érigé en priorité : par exemple, le groupe Egmont est un forum de coopération entre les cellules de renseignements financiers de plusieurs pays. Le G7 a créé en 1989 le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI), un organisme intergouvernemental dont le but est de développer et de promouvoir une réponse internationale pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Enfin, l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime, créé en 1997 et basé à Vienne, fut la réponse onusienne à cette problématique des réseaux internationaux finançant le crime organisé. Cette multiplication des organismes gouvernementaux ou intergouvernementaux montre que la question du financement du terrorisme est prise très au sérieux par la communauté internationale. Cependant, les blocages politiques à la coopération des paradis fiscaux pour plus de transparence financière sont un des éléments qui handicapent sérieusement le tarissement des flux mondiaux de capitaux illicites.

Liens : <http://les-yeux-du-monde.fr/actualite/geoeco/21020-renseignement-financier-lutte>

Grand banditisme : La traque de l'argent

Appartements, yachts, voitures de luxe, bijoux, comptes en banque... La chasse aux criminels ne passe plus obligatoirement par la force, mais par le neurone. Enquête sur ces limiers sans armes et ces criminels en col blanc.

Des mois de filatures et d'écoutes, des dizaines d'agents en planque descendus de [Paris](#) et une interpellation musclée sur le port de Marseille : la capture de Bernard Barresi reste un des gros coups de la police en 2010. Mais l'arrestation du parrain marseillais et de ses complices n'est plus maintenant que l'un des volets de l'affaire. Au fil des mois, depuis juin dernier, c'est tout le [patrimoine](#) du caïd que la police est en train de saisir. Les enquêteurs spécialisés sont à présent capables de tout confisquer. « La partie saisie financière est dévastatrice, c'est probablement ce qu'il y a de plus fort dans le dossier, explique le commissaire divisionnaire Jean-Marc Souvira, patron de l'office spécialisé de la police qui traque l'[argent](#) du grand banditisme. On a pris des véhicules, des appartements, des biens mobiliers..., c'est un vrai inventaire à la Prévert, continue le policier dans les bureaux de ses services, à Nanterre. C'est en cours d'évaluation, mais ça va chercher dans les centaines de milliers d'euros. »

Renforcée par de nouvelles lois, la lutte antiblanchiment n'a jamais été aussi importante en France. Et son rôle ne cesse de croître, surtout depuis que les enquêtes sur l'argent sale se révèlent une technique de pointe pour l'antiterrorisme. Plusieurs agences se partagent le travail. D'abord l'Office central pour la répression de la grande délinquance financière (OCRGDF), que dirige le commissaire Souvira. Avec environ 80 agents, ce service de police judiciaire peut mener ses propres enquêtes et interventions sur le terrain. Tandis que la Brigade financière se concentre sur le « crime en col blanc », c'est-à-dire le vol qui s'effectue derrière un bureau, la brigade de Souvira s'attaque à l'argent qu'amassent les autres types de malfrats. Ses cibles : des grosses escroqueries, mais surtout le crime organisé, trafiquants de drogue, proxénètes, braqueurs...

« On est en progression constante ; cette année, on vise à saisir environ 200 millions d'euros sur plusieurs milliers d'affaires. Il faut savoir que la saisie, pour un délinquant de ce genre, est souvent pire que la prison », affirme le commissaire, en costume-cravate et au sourire matois. Quand une brigade enquête sur un crime ou un réseau, les limiers de l'OCRGDF s'attachent à tous les signes de richesse d'un suspect. Ce « profil patrimonial » inclut les comptes en banque, bien sûr, mais aussi les bijoux, les maisons, les voitures... Depuis la loi Warsmann votée en 2009 qui renforce l'action policière, les enquêteurs dressent aussi le profil des proches d'un suspect paraissant bénéficiaire de l'argent des crimes : une mère, un frère, une maîtresse... Dès l'arrestation, l'ensemble des biens peut être saisi et tous les comptes bloqués. « Quand, en quatre jours, un groupe qui a travaillé dur dans des trafics souvent assez violents, amassant des biens considérables, se retrouve sans rien, ça lui fait vraiment mal. »

L'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (Agrasc) doit voir le jour début 2011 afin de stocker puis de revendre ce que l'Etat confisque. Jusqu'à présent, une voiture de luxe ou un écran plasma récupérés pendant une descente finissaient par pourrir pendant plusieurs années, jusqu'à la fin du procès de leur propriétaire. La nouvelle agence, qui doit s'autofinancer avec le produit de ses ventes, pourra maintenant liquider les biens en quelques semaines.

Tracfin, l'œil qui voit tout

Si la traque de l'argent du crime n'a jamais été aussi poussée en France, elle est surtout devenue très technique. Loin des gilets pare-balles et des brigades d'intervention policière, une cellule joue un rôle central, à l'abri dans des bureaux à l'ambiance feutrée et à la moquette épaisse, au sein d'un bâtiment classé secret-défense du service des douanes. La cellule de Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins (Tracfin) peut observer n'importe quel mouvement d'argent sur le territoire français. C'est avant tout un service de renseignement. Quatre-vingts analystes environ travaillent en amont pour essayer de détecter les fonds suspects. « Le pouvoir essentiel de Tracfin est d'avoir accès à presque toute l'information financière disponible en France, explique Jean-Baptiste Carpentier, son directeur. On peut obtenir les données des douanes, du fisc, mais aussi du secteur privé, notamment des banques. » Une cellule de renseignement surpuissante, donc, dont les pouvoirs viennent encore d'être élargis. C'est maintenant l'ensemble des professions du « chiffre et du droit », c'est-à-dire les huissiers, comptables, notaires et avocats, qui a l'obligation légale de signaler une transaction possiblement « louche », des sommes qui s'expliquent mal ou un comportement qui tendrait vers le blanchiment.

Certains s'alarment de ce « Big Brother » financier pouvant analyser nos vies privées, via nos factures et nos comptes courants. Des professions, comme les avocats,

renâclent fortement à cette nouvelle obligation de délation. Mais Carpentier souligne que la loi leur interdit à présent d'opposer le secret professionnel aux investigations de sa cellule. Créée en 1990, comme l'OCRGDF, Tracfin recevait quelques centaines de « déclarations de soupçon » par an à ses débuts. Elle était à plus de 17 000 renseignements en 2009, et presque 20 000 en 2010. Autant de fiches qui restent archivées pendant dix ans. « On commence à avoir une base de données relativement étoffée », admet modestement Carpentier. Mais, insiste-t-il, les informations de Tracfin demeurent strictement confidentielles : la cellule ne les transmet à un juge que si une enquête officielle est ouverte, et sans jamais indiquer les sources d'origine. Depuis 2009, Tracfin peut aussi glisser ses analyses directement au fisc ou aux douanes et, de plus en plus souvent, aux services de contre-espionnage. « Nous avons le rôle d'une gare de triage, qui met les services d'enquête proprement dits sur la bonne piste », explique le directeur, qui n'a transmis pour enquête que 685 dossiers l'année dernière sur les milliers traités.

Presque un quart ne concerne que des « petits » montants de fraude ou de blanchiment, moins de 100 000 euros. Ainsi ce réseau, démantelé récemment, de femmes de ménage qui encaissaient des chèques pour le compte de leurs employeurs, une façon de blanchir (faire rentrer dans le système bancaire) de l'argent acquis frauduleusement. « Elles empochaient des commissions dérisoirement basses », explique Carpentier, avant de reverser l'argent, devenu en apparence honnête, à leurs patrons. Mais « l'exercice illégal de la profession de banquier » est passible de deux ans de prison, et le blanchiment proprement dit de cinq ans, voire dix pour les cas « aggravés », lorsque le fraudeur trafique dans le cadre de son exercice professionnel en se servant de ses compétences ou de son statut pour mieux masquer la manœuvre. Si Carpentier voit les femmes de ménage « plutôt comme des victimes », presque un quart des dossiers de Tracfin porte sur des montants de plus de 1 million d'euros.

Certaines affaires représentent des sommes colossales. Comme cette fraude à la TVA sur le marché du trading de CO₂, ces « droits de pollution » qui permettent aux entreprises d'acheter ou d'échanger des crédits d'émission de gaz à effet de serre. A l'origine, en 2009, Tracfin a détecté des fraudes organisées par une dizaine de sociétés factices qui récupéraient la TVA sur de fausses transactions. L'affaire de dizaines de millions d'euros. Mais Tracfin, qui coopère étroitement avec les autres cellules de renseignement financier de l'Union européenne, a pu montrer que la fraude aux crédits carbone s'étendait à plusieurs pays d'Europe. « L'enquête a maintenant complètement changé de dimension, dit Carpentier, qui préfère rester discret sur un dossier encore en cours. Sur la partie française, on atteint déjà 1,5 ou 2 milliards d'euros. »

Argent sale : 1 à 5 % du PIB mondial

Des chiffres faramineux qui donnent une idée du volume d'argent sale en France. S'il n'y a aucun chiffre précis, la Banque mondiale évalue les montants du crime ou de la fraude entre 1 à 5 % du PIB mondial, soit un minimum d'une cinquantaine de milliards d'euros chaque année, rien qu'en France. Les sommes sont si importantes que le blanchiment est considéré comme l'une des plus grosses entreprises illégales au monde. Des réseaux et des experts sont devenus maîtres dans l'art des montages complexes pour faire transiter l'argent dans les banques de dizaines de pays avant d'atterrir dans un paradis fiscal réputé invulnérable. « Mais leur tâche est de plus en plus ardue », affirme Carpentier. D'abord, parce que Tracfin et ses alter ego étrangers coopèrent étroitement. Ensuite, parce que la cellule française a maintenant le droit d'interdire une transaction. Elle peut ainsi ordonner à une banque de bloquer un virement vers l'étranger qui semble suspect. L'argent qui atteint un paradis financier,

dans une île des Caraïbes ou ailleurs, n'est plus vraiment à l'abri : ces « paradis », sur le gril depuis la crise financière de 2009, se montrent plus coopératifs. « Certains trafiquants ont récemment eu de mauvaises surprises, explique Carpentier. Des paradis connus pour leur clémence fiscale ne sont pas nécessairement sympathiques vis-à-vis de l'argent sale. »

De l'argent « propre » pour le terrorisme

Si la coopération internationale se renforce et que les lois se durcissent, c'est pourtant un autre volet de la lutte antiblanchiment qui est aujourd'hui le nerf de la guerre : le terrorisme. Il faut savoir que les techniques, les circuits, et souvent les personnes mêlées au blanchiment, sont les mêmes que ceux qui servent au processus inverse, le « noircissement ». Blanchir, c'est faire rentrer des fonds illégaux dans le système bancaire de tout un chacun. Noircir, c'est prendre de l'argent « propre », souvent acquis de façon légale dans un petit commerce ou même dans une association caritative, et le faire sortir du système, pour pouvoir ensuite dépenser en espèces sans laisser de traces. Car acheter des explosifs, louer un appartement, y loger une cellule dormante pendant les mois de préparation d'un attentat, ça coûte cher.

Les réseaux extrémistes, même ceux affiliés à Al-Qaïda, n'ont pas forcément accès à la fortune d'Oussama Ben Laden pour préparer leurs coups.

« Longtemps la France a un peu négligé l'aspect financier du renseignement, explique l'ancien juge Jean-Louis Bruguière. Mais il joue aujourd'hui un rôle de plus en plus crucial. »

Les fins limiers américains

L'ancien chef du parquet antiterroriste sait de quoi il parle : il vient de passer plus de deux ans en tant que délégué de l'Union européenne aux Etats-Unis pour inspecter la plus puissante machine de renseignement financier jamais créée. Le Terrorist Finance Tracking Program (TFTP) était l'un des aspects les plus top secret de la « guerre contre le terrorisme » lancée par George W. Bush après le 11 septembre. Un programme hallucinant géré par le Département du Trésor (le ministère des Finances américain), la CIA et d'autres agences secrètes. Ensemble, ils ont pu espionner les transactions bancaires mondiales grâce à une taupe informatique dans Swift. Ce système, que nous employons tous, enregistre et gère tous nos virements bancaires : plus de 10 millions chaque jour. Révélé par la presse américaine en 2006, le TFTP a fait pousser des hauts cris aux défenseurs de la vie privée.

Pour que le système puisse continuer, les Américains ont dû accepter un inspecteur européen, Bruguière, ayant accès à l'ensemble du système et qui vient de remettre un rapport classé secret aux autorités européennes. « J'ai pu voir que ça fournissait du renseignement très utile », dit Bruguière, qui s'est aperçu que des informations importantes transmises aux Européens après les attentats de Madrid et de Londres en 2004-2005 venaient en fait de ce programme. « Mes services ont souvent mouliné du renseignement TFTP sans le savoir. » Bruguière dit avoir ainsi démantelé « une douzaine d'affaires » de terrorisme dans les années 2000 grâce notamment à du renseignement financier américain. « En fait, les réseaux de financement du terrorisme fonctionnent comme ceux des voyous et se recoupent souvent, explique l'ancien juge. C'est à 80 % du microfinancement qui passe par les circuits bancaires traditionnels, donc détectables. »

Bruguière pense que le rôle de Tracfin va croître dans les années à venir, mais c'est surtout un super système européen à la TFTP qu'il estime en gestation. Une convention signée entre l'Europe et les Etats-Unis cet été permet aux Américains de continuer l'auscultation dans nos comptes bancaires. Avec une clause additionnelle majeure : qu'ils s'engagent aussi à former les Européens au système si l'UE crée sa

propre agence. « Je pense qu'on va y venir, dit Bruguière. Même si ça ne remplace pas le renseignement humain, le financier est voué à jouer un rôle toujours plus important. »

Liens : <http://www.parismatch.com/Actu/International/Grand-banditisme-traque-argent-145070>

Une mère de djihadiste inculpée de financement du terrorisme pour avoir envoyé de l'argent à son fils blessé en Syrie

Bruxelles. Géraldine Henneghien, à l'initiative de l'association « Les Parents Concernés », qui tente de sensibiliser les jeunes pour les empêcher de rejoindre la Syrie, a été inculpée de recrutement terroriste, tentative de recrutement terroriste et financement du terrorisme. Selon nos informations elle aurait été abusée par une jeune femme. Du côté de son avocat, on invoque l'amour d'une mère pour son fils.

Géraldine Henneghien a été inculpée de financement du terrorisme ainsi que recrutement et tentative de recrutement terroriste. Une information confirmée par le parquet fédéral.

Elle est l'une des fondatrices de l'ASBL « Les Parents Concernés », une association réunissant des familles dont un des proches est parti combattre en Syrie et qui mène des actions de sensibilisation et de prévention à ce sujet.

Géraldine Henneghien, dont le fils serait décédé en Syrie en février 2015, n'a pas souhaité faire de commentaire à ce sujet. Selon nos informations, la mère aurait été abusée par une jeune femme. Cette dernière aurait pris contact avec elle car elle souhaitait se rendre en Syrie. Une démarche plutôt étonnante, car l'association « Parents concernés » met tout en œuvre pour empêcher cela. 7 Mai 2016

Liens : <http://www.lacapitale.be/1574577/article/2016-05-17/une-mere-de-djihadiste-inculpee-de-financement-du-terrorisme-pour-avoir-envoye-d>